

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

OCTOBRE 1704.



Imprimé,

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la verité.

M. DCC. IV.

A V I S.

ON donnera un pareil Volume au commencement de chaque mois, qui contiendra ce qui se sera passé de considérable le mois précédent dans les Cours des Princes & dans les Armées, exempt de toute partialité : On avertit ceux qui conserveront cet Ouvrage, qu'ils ne doivent pas le faire relire qu'au bout de chaque six mois, parce qu'on joindra au mois de Decembre un Indice général des principales matieres des mois précédens.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE

Ou , Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Octobre 1704.

ARTICLE I.

*Qui contient ce qui c'est passé de considerable
en ESPAGNE, & PORTUGAL
depuis le mois dernier.*

I. **A**Près que les Armées des frontieres d'Espagne & de Portugal eurent été envoyées dans les quartiers de rafraichissement qui leur avoient été assignez, on croyoit que les troupes s'y reposeroient pendant les grandes chaleurs : cependant elles ont été fatiguées par plusieurs mouvemens qui n'ont abouti qu'à faire des courses sur le Pays ennemi, à enlever quelques bestiaux, & désoler quelques Payfans. Comme toutes ces minuties ne conviennent qu'aux Gazettes, nous les passons sous silence pour ne faire mention que des évenemens les plus considérables qui peuvent avoir du raport à l'Histoire du tems.

II. Le Roi de Pourtugal connoissant que le pillages que les troupes auxiliaires faisoient sur la frontiere, ne seroit qu'à animer les peuples contre lui

lui & contre l'Archiduc Charles, a défendu de commettre ces violences, dans l'espérance d'attirer quelques Espagnols par la douceur dans son parti; peut-être qu'il y réussiroit si son Armée n'étoit composée que de Soldats Catholiques: mais les irreverences que les Anglois & les Hollandois commettent dans les Eglises, devant les Croix & les autres objets de devotion qui sont exposez dans les coins des rues, a gravé une telle aversion pour eux dans le cœur des Espagnols, que leurs Ancêtres n'en avoient pas une plus forte contre les Mores lorsqu'ils les chasserent de l'Espagne.

III. Les maladies qui regnent en Portugal n'ont pas épargné les principaux de la Cour, ni même l'Archiduc qui a été pendant quinze jours attaqué de la dysenterie avec quelques accez de fièvre fort violens; ce qui fit résoudre le Roi de Portugal de changer de séjour. Il alla le 5. du mois d'Août à Coimbre, Place située dans la Province de Beira sur la Rivière de Montego, où les Medecins prétendent que l'air est plus pur qu'à Santarem. Sa Majesté Portugaise a déclaré qu'elle se mettroit à la tête de l'Armée, & que l'Archiduc commanderoit séparément les troupes Auxiliaires.

IV. Milord Gallowai qui est allé remplir le poste du Duc de Schomberg, fut reçu un peu froidement du Roi de Portugal, non pas par rapport à sa Personne, mais parce qu'il n'avoit point amené le secours qu'on attend d'Angleterre depuis le mois de Juin; il assura cependant S. M. que le convoi n'attendoit que l'arrivée de quelques Bataillons Hollandois qu'on devoit détacher de l'Armée de Flandres pour mettre à la voile.

V. On fut très-mortifié à Madrid d'apprendre que les Anglois & Hollandois ayant fait descente à Gibraltar, s'étoient rendus maîtres de cette Ville,

où il n'y avoit que cent hommes de garnison. On impute au Marquis de Canales Secrétaire d'Etat de la guerre de n'avoir pas pourvû un poste aussi avantageux, & on assure même que c'est par ce défaut de prévoyance que le Roi d'Espagne l'a privé de cet emploi, qui a été donné au Marquis de Ribas.

Ce fut le premier du mois d'Août que l'Amiral Rook avec toute la Flote Angloise & Hollandoise, parut devant Gibraltar; il fit débarquer environ 2500. hommes commandez par le Prince de Darmstad pour attaquer la Place par terre & lui couper toute sorte de communication avec le Pays voisin, pendant qu'il la canonneroit du côté de la Mer. On fit sommer le Gouverneur de rendre la Place au Roi Charles III. il répondit qu'il ne reconnoissoit point d'autre Roi que Philippe V. qui lui ayant confié la garde de la Place, il la défendroit du mieux qu'il lui seroit possible. Il avoit posté environ 30. hommes de sa petite garnison sur le Môle, qui fut attaqué vigoureusement par quinze Vaisseaux de guerre; une partie des ouvrages étoit déjà ruinée par le Canoo des assiegeans lorsqu'il fit mettre à terre un détachement pour le prendre l'épée à la main: les Espagnols cederent le terrain petit à petit; & lorsqu'ils virent que les Anglois & les Hollandois commençoient à s'y loger, ils mirent le feu à une mine, qui ayant fait son effet, fit sauter une partie de cet ouvrage: il y eut deux Lieutenans & quarante Soldats tuez & 60. blézés; cela obligea le 3. l'Amiral Rook de redoubler le feu de l'attaque: on tira ce jour-là plus de quinze mille coups de Canon; le Prince de Darmstad de son côté faisoit avancer les approches; tout cela engagea le Gouverneur qui étoit Don Diego de Sanilas de faire battre la chamade le 4. au matin, parce que n'ayant que 100. hommes & quelques Bourgeois qu'il avoit armés, il auroit été infaillible-

ment forcé. On donna des ôtages de part & d'autre, & il fut réglé par la Capitulation.

- „ I. Que la Garnison sortiroit avec Armes &
 „ bagages, tambour battant, mèche allumée, bâte
 „ en bouche, Enseignes déployées &c.
 „ II. Que les Officiers seroient emmener tous leurs
 „ bagages, effets & chevaux.
 „ III. Qu'il leur seroit accordé trois pièces de Canon
 „ & des munitions pour tirer 12. coups.
 „ IV. Que la Garnison & tous ceux qui la suivroient,
 „ pourroient emporter des vivres pour six jours.
 „ V. Que les bagages des Officiers ni ceux de la
 „ Garnison ne seroient point visitez.
 „ VI. Qu'on leur fourniroit les chariots & voitures
 „ nécessaires pour porter leurs bagages en une ou
 „ plusieurs reprises.
 „ VII. Qu'on accorderoit trois jours aux Officiers
 „ & à la Garnison pour se préparer à évacuer la Place.
 „ VIII. Que les habitans qui voudroient suivre la
 „ Garnison ou quitter la Ville, pourroient le faire
 „ en toute seureté, pour se retirer avec leurs fem-
 „ mes & leurs effets dans tels endroits que bon leur
 „ sembleroit.
 „ IX. Que ceux qui resteroient dans la Ville, y
 „ jouïroient des mêmes privilèges & libertez qu'ils
 „ y avoient sous le Regne de Charles II.
 „ X. Que la Religion & les Tribunaux de justice
 „ ne souffriroient aucun changement.
 „ IX. Qu'on indiquera de bonne foi tous les Ma-
 „ gazins & toutes les Armes qui étoient dans la Ville.
 Tous ces Articles furent accordés sans restriction,
 à la réserve que le vainqueur y fit ajouter que les
 Habitans qui resteroient dans la Ville prêteroiient
 serment de fidélité à *Charles III.* & que les François
 qui étoient parmi les troupes seroient faits prisonniers
 de

des Princes &c. Octobre 1704. 245

de guerre : mais il ne s'y en trouva pas un, & presque tous les habitans aimèrent mieux abandonner la Ville que de se soumettre à la loi du vainqueur, qui ne laissa pas d'y mettre une Garnison de 2000. hommes sous le Commandement du Marquis de Val de Setra.

Les Anglois & les Hollandois, pour punir (disent-ils) les habitans d'avoir abandonné leurs maisons, pillèrent les Eglises de Nôtre. Dame d'Europe, Saint Jean Dieu, & quelques autres, ayant brisé les Chandeliers, les Croix & les Vases sacrez qu'ils se sont appropriez, ce qui n'a servi qu'à irriter les peuples de cette Côte & à enrichir quelques Soldats, car les Officiers n'en ont pas voulu profiter.

Cette Conquête seroit d'un très-grand avantage aux ennemis du Roi d'Espagne s'ils pouvoient se la conserver ; mais il y a toute aparence que les Espagnols feront les derniers efforts pour les en chasser.

Le Détroit de Gibraltar est fameux par la jonction de la Mer Mediterranée avec l'Océan ; Quelques Auteurs veulent, qu'Hercule fils de Jupiter, ait fait couper treize lieues de montagnes qui joignoient l'Europe à l'Afrique, pour faire cette jonction des deux mers ; il est du moins certain qu'on l'appelloit autrefois le *Détroit d'Hercule* ; & que ce ne fut qu'en 713. de nôtre salut que Tatif Général des Mores, qui fit dans cet endroit là sa première descente en Espagne avec le Comte Julien, le nomma *Jubalfach*, & par corruption on le nomma quelque tems après du nom de la Ville de Gibraltar ; ce Détroit est le *Calpé* des Anciens.

Cette Ville est située sur la Côte d'Andalousie, à l'entrée de ce Détroit, le long d'un rocher escarpé qui s'avance demi lieu dans la mer, qu'on appelloit autrefois le *Nec plus ultra* d'Hercule : Sur ce rocher il y a une chapelle qu'on nomme *Nuestra Sennora*

d'Europa, & vis-à-vis sur le sommet de la montagne d'Afrique au-dessus de la Ville de Ceuta, il y a une autre chapelle qu'on nomme *Nuestra Señora de Africa*. Comme le terroir aux environs de Gibraltar est presque aussi bas que la mer, & qu'elle y forme déjà une espèce de fossé pendant un quart de lieue, il ne seroit pas difficile de former une île de cette Ville & des environs en coupant seulement un terrain pendant une portée de Mousquet, où peut-être l'on pourroit construire un bon Port, car celui de Gibraltar n'est ni bon ni commode; aussi ne le met-on pas au rang des Ports d'Espagne, puisque véritablement ce n'est qu'une Baye: On y tenoit autrefois les Galeres d'Espagne, mais la mauvaise situation du Port obligea les Espagnols de leur assigner un meilleur séjour. Il y a un lieu souterrain dans le Rocher qui va depuis la Baye jusques à la Méditerranée; quelques-uns même ont soutenu que cette concavité pénétrait par dessous les abîmes de la mer, jusques en Afrique; si cela étoit, les Espagnols auroient eu une grande facilité pour introduire du secours à Ceuta, qui depuis quelques années est assiégée par les Mores. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on voit dans cette grotte plusieurs figures bizarres, qui ont été formées par l'eau qui y tombe & se congèle.

Le Marquis de Valladarias a fait approcher quelques troupes de Gibraltar afin que la Garnison ne puisse tirer aucune subsistance par terre en attendant que les choses soient disposées pour en faire le siège.

Le Roi d'Espagne a donné le Gouvernement des Philippines dans les Indes Orientales à Don Martin d'Uisloa, qui avoit le Gouvernement de Jacatan, en considération de la découverte qu'il a faite de quelques nouvelles terres dans les Philippines.

La Charge de Secrétaire de la guerre, qu'avoit le Marquis de Canales, a été unie à celle de Secrétaire
des

des Princes &c. Octobre 1704. 247

des Dépêches Universelles, en faveur du Marquis de Ribas, & ce premier Seigneur a été fait Gentilhomme de la Chambre, avec une pension de dix mille écus. S. M. C. voulant faciliter l'expédition des affaires d'Etat & de guerre, a ordonné que le Duc de Montalte, le Comte de Monterai, & le Comte Montellano, assisteront au Conseil de Cabinet avec Don Manuel Arias Archevêque de Seville, le Marquis de Mancera, & le Duc de Gramont, Ambassadeur de France.

*Disposition
des princi-
paux
emplois.*

VII. La discipline Militaire est si mal observée en Espagne depuis très-long-tems, que la plupart des Officiers & même les Soldats quittoient leurs Regimens pour s'en retourner chez eux sans permission ou congé; mais la Cour de Madrid a fait publier un ordre qui leur enjoint de retourner à leurs quartiers dans un mois, moyennant quoi ils seront payés du tems de leur absence. On a publié une Amnistie en faveur des Soldats déserteurs: & ceux qui n'obéiront pas, seront severement châtiés en vertu du nouveau Reglement qu'on a fait à ce sujet.

*Ordre
contre les
déserteurs.*

VIII. Il ne pouvoit pas manquer qu'il n'y eût un Combat Naval sur la Méditerranée, puisque Mr. le Comte de Toulouse Grand Amiral de France & le Chevalier Rook Commandant en Chef la Flotte combinée d'Angleterre & de Hollande se cherchoient également pour se combattre: La Supériorité en nombre & en grosseur de Vaisseaux, aussi-bien que la longue expérience de la marine, étoit sans contredit du côté de Monsieur Rook, & quelques Hollandois avoient même avancé que le Jeune Prince de Toulouse sans expérience, n'oseroit jamais mesurer son épée avec l'Amiral Anglois; cependant ils se sont battus, & voici l'essentiel de ce Combat suivant la Relation venue d'Espagne.

*Combat
Naval.*

Relation

*Relation du combat Naval écrite de Malaga le 22.
Août 1704.*

Monsieur le Comte de Toulouse Grand Amiral de France mouilla le 22. du mois d'Août devant Velez Malaga à trois lieues à l'Orient de cette Ville pour faire aiguade: * ce Prince ayant euvoyé quelques Fregates à la découverte, elles revinrent le même jour pour avertir que les ennemis venoient à nous avec un vent favorable; l'ordre fut donné en même tems d'appareiller, mais un calme étant survenu, retarda nôtre manœuvre de quelques heures; cependant le 23. à la pointe du jour toute nôtre Flotte composée de cinquante Vaisseaux, & de 24. Galeres, leva l'ancre à la faveur d'un petit vent de terre, & nous fimes voile vers les ennemis que les courans avoient empottez au large.

Nous fumes en vûë le 24. au matin, & nous nous approchâmes en ordre de bataille: Le Marquis de Vilette Lieutenant - Général, commandoit l'avant-garde, ayant en seconde ligne le Duc de Turcis avec douze Galeres; Monsieur de Toulouse commandoit le Corps de Bataille, ayant derriere lui le Marquis de Roye, avec quatre Galeres; & le Marquis de Lengeron étoit à l'arrière - garde avec 8. Galeres de France, sous les ordres du Marquis de Fezville.

La disposition de la Flotte ennemie (composée de soixante cinq gros Vaisseaux, & de plusieurs Galiores à Bombes, étoit telle que le Chevailler Schowel commandoit l'avant-garde, l'Amiral Rook, le Corps de

* *Aiguade est un terme de Marine qui signifie envoyer l'équipage faire provision d'eau douce: celles qui descendent de Tramontane en Ponant sont les meilleures, parce qu'elles se conservent plus long-tems.*

des Princes &c. Octobre 1704. 249

de Bataille, & le Vice - Amiral Calembourg l'arrière-garde. (†) Le Chevalier Schowel, pour un habille homme, fit une manœuvre de novice: car voulant profiter du vent arrière, s'éloigna de son Corps de Bataille, ce qui obligea le Marquis de Vilette de faire force voiles pour l'enveloper; ce que l'Amiral Rook ayant apperçû, il s'avança pour le degager du danger où il s'étoit exposé.

Lorsque le Combat commença, il étoit environ dix heures, nous étions à onze lieues au Nord & Sud de Malaga, les ennemis ayant toujours le vent sur nous: le feu fut extraordinaire de part & d'autre, quoique la fumée nous dérobat la vûe de la plupart des Vaisseaux ennemis, nous ne laissions pas de faire force de voiles pour les approcher: le Marquis de Vilette maltraita si fort l'avant-garde commandée par le Vice-Amiral Schowel, qu'il contraignit cinq Vaisseaux de quitter la ligne, & l'auroit entièrement mise en desordre sans une bombe qui tomba sur la poupe de son Vaisseau, qui l'obligea de sortir de la ligne pour l'éteindre.

Ces bombes que les ennemis tiroient sur nôtre Flotte, comme sur une Ville assiégée, leur furent d'un gros secours, aussi-bien que l'avantage du vent: Car quoi que la plupart tombassent dans la mer, il y eut cependant quelques-uns de nos Vaisseaux qui en furent atteints, entr'autres ceux des Sieurs de Bellisle, de Grancey, d'Osmont, de Rouvroy, de Pontac, & de la Roche-Allard, qui ne firent cependant que leur faire abandonner leur ligne

pour

(†) Dans un Combat Naval l'avant-garde, le Corps de Bataille & l'arrière-garde, ne composent qu'une même ligne, car s'ils étoient en files, les uns derrière les autres, la plupart ne pourroient pas combattre, ou tireroient leurs bordées sur leurs amis.

pour quelques heures, & ayant éteint le feu, revinrent au combat comme auparavant : Ce dernier, je veux dire le Sr. de la Roche - Allard, qui n'étoit que de 60. piéces de Canon, combattit vaillamment celui du Chevalier Schowel, qui étoit monté de 90. Le Sr. de Chammelan aborda trois fois un Vaisseau ennemi, qu'il abandonna, parce que le feu y étoit en plusieurs endroits, & la fumée ne nous permit pas de voir s'il étoit péri.

Comme les ennemis se tenoient toujours éloignez, il fut impossible, quelques efforts que nous fissions, d'en venir à l'abordage (2) de maniere que le combat finit à l'avant - garde sur les cinq heures du soir, au Corps de bataille à sept heures, & à l'arrière - garde vers l'entrée de la nuit : Nous suivimes les ennemis toute la nuit, ayant tous nos fanneaux allumés, au lieu qu'ils n'en avoient que sur les Vaisseaux qui portoient pavillon, afin de guider ceux qui pourroient s'écarter de leur route.

Le 25. au matin nous aperçûmes les ennemis à environ trois lieuës de nôtre Flotte; Mr. de Toulouse ordonna que les Galeres remorqueroient les Vaisseaux (3) qui étoient sous le vent, ce qui fut exécuté, & nous suivimes toute la journée la Flotte ennemie qui faisoit route vers les Côtes de Barbarie, sans pouvoir l'atteindre; le vent fut à l'Oüest une partie du jour : Le lendemain au matin nous les revîmes encore à quatre lieuës de nous, le vent étant à l'Est, qui

(2) *Abordage en terme de Marine, signifie s'accrocher par des grapins & des amares pour se rendre maître d'un Vaisseau.*

(3) *On se sert du mot de remorquer, pour signifier attacher un bâtiment à Rames à un Vaisseau à voiles, pour le faire voguer nonobstant un calme ou un vent contraire.*

qui leur étoit très-favorable pour recommencer le combat, mais ils en profiterent pour s'éloigner davantage, ce qui vrai-semblablement nous persuade que cette Flotte a été beaucoup maltraitée.

Enfin les ayans perdu de vûë, Monsieur le Comte de Toulouse ordonna de faire prouë pour revenir à Malaga, où nous arrivâmes le 27. au matin: On ne sçait pas quelle est la perte des ennemis, cependant on a vû plusieurs débris de Vaisseaux sur la mer qui ne sçauroient être des nôtres, puisque nous n'avons pas perdu un seul Bâtiment: Nous y avons eu quinze cens hommes tuez ou blesez, y compris 150. Officiers, outre le Bailly de Lorraine qui fut tué d'un coup de Canon, & le Sr. de Relinque qui eut une jambe emportée sur le bord de Monsieur de Toulouse, dont il est mort, où ils voulurent servir volontairement en qualité de Matelots. Outre ces deux Officiers de consideration, dis je, nous y avons perdu le Sieur de Bellisle, le Chevalier de Philippeaux, le Comte de Château Renault fils du Maréchal, & le Comte de Château Morant qui furent tuez ou qui sont morts de leurs blessures: Monsieur le Comte de Toulouse fut legerement blessé d'un éclat de son Vaisseau; ceux qui l'ont été le plus dangereusement sont Mrs. de Sainte More de Valincour, Gabaret, du Casse, de la Roche-Alard, Gommeing, de Château Renault, d'Herbault & de Sommeri. On ne sçauroit assez louer la fermeté & l'intrepidité que Mr. de Toulouse à fait paroître dans cette occasion, il parut si familier avec Mars & Neptune qu'il ne craignoit aucun danger: Tous les Officiers de la Flotte & ceux des Galeres à son exemple, remplirent parfaitement leur devoir.

Nous n'avons encore reçu aucunes Relations de la part des Anglois ni des Hollandois, elles nous apprendront sans doute d'autres particularitez dont nous

nous pourrions faire mention le mois prochain. On a sçû seulement que leur Flotte avoit relâché à Gibraltar le 31. & avoit ensuite pris la route de Lisbonne pour achever de se radouber; parce qu'outre le peu de sureté qu'il y avoit pour elle dans cette Baye, on n'y avoit pas pû trouver tout ce qui étoit nécessaire pour rétablir le dommage qu'elle avoit souffert dans le Combat. Ils avoient formé un dessein sur Cadix, que l'issuë du Combat Naval a fait échoüer; le Gouverneur y a fait arrêter plusieurs personnes suspectes.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé en FRANCE de plus considerable depuis le mois dernier.

Nous avons parlé ailleurs de l'établissement de la Lotterie Royale, * mais depuis ce tems-là on y a fait des changemens tels qu'ils sont énoncés dans un Arrêt du Conseil d'Etat du 19. Août 1704. dont voici le resultat : **SÀ MAJESTÉ EN SON CONSEIL** a ordonné & ordonne que les
 „ contrats de constitution de rentes annuelles &
 „ perpetuelles, à raison du denier vingt, seront
 „ expédiés & passés au profit de ceux qui auront
 „ mis à la Lotterie Royale, lorsqu'ils le requerront
 „ & sans attendre qu'elle soit tirée; veut Sa Majesté
 „ qu'il soit fait mention dans leurs contrats des
 „ numeros des billets sur lesquels ils auront été expe-
 „ diés, lesquels billets demeureront annexés aux
 „ minutes desdits contrats, après avoir été paraphés
 „ par les Rentiers & les Notaires qui les auront
 „ passés.

* Voyez Août page 95.

des Princes &c. Octobre 1704. 253

passer. Et à l'égard des contrats des rentes viagères, “
ordonne Sa Majesté qu'ils seront expediez au profit “
de ceux auxquels les Lots desdites rentes seront “
échûs sur des extraits desdits premiers contrats de “
constitution, au pied desquels les Notaires mettront “
copie du billet sous lequel le lot sera échû. Ordonne “
Sa Majesté que les arrerages desdites rentes tant “
perpetuelles que viagères, seront payez dans les “
Provinces à ceux qui le désireront à l'effet dequoi “
l'emploi en sera fait dans les états de Sa Majesté “
qui seront indiqués par les propriétaires desdites “
rentes, à la charge toutefois que lesdites rentes “
viagères ne pourront être valablement payées qu'en “
rapportant par les Rentiers un certificat de vie “
signé des Juges des lieux de leur résidence & legalisé “
par les Sieurs Intendans & Commissaires départis “
pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, ou par “
leurs Subdeleguez. Ordonne en outre Sa Majesté “
que les cent mille livres de rentes viagères seront “
& demeureront divisées en 209. lots seulement, “
au lieu de cinq cens nonante quatre lots portez “
par ledit Edit; sçavoir le premier lot de six mille “
livres de rentes viagères, deux lots de trois mille “
livres de rentes chacun, quatre de deux mille “
livres, dix de 1000. livres; 62 de cinq cens livres “
& cent trente de trois cens livres de rente chacun, “
revenant tous ces lots à ladite somme de cent mille “
livres de rentes viagères. Veut Sa Majesté que “
ceux à qui les lots seront échus puissent les “
mettre sous le nom de telles personnes que bon “
leur semblera, pourvû que les parties desdites “
rentes soient au moins de cinquante livres con- “
formement audit Edit.

II. La Cour partit de Marli le 11. Septembre, *La Cour*
alla coucher à Seaux, & le lendemain à Fontaine- *est à Fontai-*
blau, ou Monseigneur le Dauphin & Mr. le Duc de *neblau.*

Berri

Berri s'étoient rendus le 3. du même mois. Fontaineblau est une des plus belles maisons Royales qu'il y ait en France, où le Roi passe tous les ans une partie de l'Autone ; elle est située au Diocèse de Sens, dans la Province de Gatinois, à 4. lieues de Melun, au milieu d'une vaste forêt qui a 25568. arpens d'étendue. Ce n'étoit autrefois qu'un très-petit Village dépendant de la Paroisse d'Avon. Philippe premier & Louis le Gros son fils incitez par la beauté du lieu, & par l'abondance de la Chasse, firent commencer ce bâtiment. En 1109. Louis le Jeune y fonda une Chapelle à l'honneur de la Ste. Vierge & de St. Saturnin. Le Roi St. Louis qui s'y plaisoit beaucoup ne l'apelloit que son désert ; il y fit bâtir une autre Chapelle dans l'enceinte du Château qu'il dédia à la Ste. Trinité ; elles sont presentement deservies l'une & l'autre par les Religieux de la Redemption des captifs, que nous nommons communément *Mathurins*. François I. & Henri IV. firent beaucoup augmenter les appartemens, qui furent encore embellis sous le Regne de Louis le Juste, qui y prit naissance le 27. Septembre 1601. mais on peut dire que Louis le Grand l'a fait mettre dans la perfection où nous le voyons.

Tout le circuit de ce Château est de 1450. toises, la Cour du Cheval blanc a 80. toises de long sur 58. de large ; la grande galerie a 60. toises de long & trois de large ; la Salle du Bal a 15. toises de long sur quatre de large ; le jardin du Roi a 180. toises de long & 150. de large ; celui de la Reine est moins étendu, n'ayant que 50. de long sur 38. large. Ils sont ornés de quantité de belles Statuës & de fontaines d'eau vive, dont les plus considerables sont celles du Tibre, de Diane, d'Hercule ; & la fontaine belle-eau qui a donné le nom au Château, est dans le jardin de la Conciergerie.

des Princes &c. Octobre 1704. 255

Ce superbe Bâtiment renferme 900. Chambres, Sales, Cabinets ou Galeries; & on y compte jusques à 704. tuyaux de cheminées, ce qui suffit pour donner une idée de ce vaste Bâtiment, où l'art s'est épuisé pour en rendre le séjour agréable. Ce fut à Fontainebleau le 4. Mai 1600. qu'on tint cette celebre Conference du Cardinal Duperon & du Sr. du Plessis Mornai, sur les Sentimens de la Religion Calviniste, qui y attirerent une infinité de Sçavans des deux partis. Le Roi Henri IV. voulut être present à cette dispute* qui ne dura pourtant qu'un jour; parce que du Plessis qui avoit fait le défi au Cardinal Duperon se voyant condamné par les Commissaires dont ils étoient convenus, partit la nuit sans prendre congé du Roi, & se retira à Paris, & ensuite à Saumur.

III. Le 16. du mois de Septembre le Roi fit chanter le *Te Deum* dans la Chapelle du Château de Fontainebleau au sujet du Combat Naval dont nous avons parlé dans l'Article précédent; on rendit de pareilles actions de grâces dans l'Eglise de Nôtre-Dame à Paris le 19. du même mois; ce fut le Chevalier de la Blandiniere, Lieutenant de Vaisseau & Aide Major de la Marine, qui en apporta la nouvelle au Roi, qui l'a gratifié d'une commission de Capitaine de Vaisseau.

IV. Le Sr. Pouletier Receveur Général des Finances de Normandie, & été nommé pour exercer la Charge Triennale de Garde du Trésor Royal, avec une commission particulière pour avoir l'inspection générale des payemens & assignations sur le Trésor.

V. Monsieur le Duc de Mantouë après avoir séjourné environ quatre mois & demi en France, a pris congé du Roi pour s'en retourner dans ses Etats: Son mariage est conclu & signé avec la Princesse

T d'Elbeuf,

* Voyez Mezerai en l'année 1600.

d'Elbœuf, dont le mérite & la beauté la feroient regretter, si les manières honêtes & galantes avec lesquelles le Duc de Mantouë en a agi avec elle, ne persuadoient tout le monde, qu'elle sera très-heureuse. En effet ce Prince ne voulut jamais qu'on parlât de régler la Dotte; il dit seulement qu'il ne demandoit que la personne de la Princesse, sans examiner quel étoit son bien: ils sont partis pour s'aller embarquer à Toulon, mais le mariage ne sera consommé qu'après qu'ils seront arrivés en Italie: On n'a pas encore fixé dans quelle Ville la cérémonie s'en fera.

VI. Le Roi a disposé de deux Gouvernemens & de quelques emplois vacans dans ses Armées, dont voici l'état qu'on a envoyé de Fontaineblau.

Le Gouvernement de l'Isle de Ré, vacant par la mort de Monsieur de Rigauville, a été conféré à Monsieur de Mennevillete, Capitaine aux Gardes Françoises. Et celui de Bethune, vacant par la mort de Mr. de Marillac, a été donné à Mr. Dupuy Vauhan, à la charge de payer une pension viagere de 8000. livres à Mr. de Champigni.

La Compagnie des Chevaux Legers, vacante par la mort du Duc de Montfort, a été donnée au Vidame d'Amiens son frere, qui en étoit Guidon; à la charge de payer 200. mille écus à ses neveux: sa place de Guidon a été remplie par Mr. d'Imecourt.

La Charge de Commissaire Général de la Cavalerie, vacante par la mort de Mr. le Comte de Veruë, a été donnée au Marquis de la Vrilliere.

La Compagnie des Gendarmes de Mr. le Duc de Bourgogne, vacante par la mort de Mr. de Gassion le fils, a été pourvûe de Mr. de Castelmoron.

Les deux Lieutenances vacantes dans la Gendarmerie, ont été remplies par Mr. de Natenville, Maître de Camp de Cavalerie reformé, & par le
Marquis

Marquis de Rezenval, Capitaine de Cuirassiers.

Monsieur de Marenbac est fait Enseigne des Gendarmes de Bourgogne, & les quatre Guidons vacans, ont été donné aux Sieurs de St. Abre, Crecy, Mercé & du Mesnil.

Le Regiment de Roux Cavalerie est donné à Mr. de Masbach, celui de Bissi à Mr. d'Estagnol, Colonel de Toulouse. Celui du Marquis de la Valiere à Mr. de Fontaine, Mestre de Camp de Cavalerie reformé.

Le Regiment de Languedoc Infanterie, a été donné à Mr. de Vargelot qui en étoit Lieutenant-Colonel, celui de Nivernois qu'avoit Mr. de Castelmoron, a été conféré au Chevalier de Livry, & le sien au Chevalier de Belsunée, frere de Mr. de Castelmoron.

La Majorité de la Gendarmerie vacante par la mort de Mr. d'Ormay, a été donnée à Mr. Duplessis. Et le Guidon des Gendarmes d'Orleans à la nomination de S. A. R. Mr. le Duc d'Orleans, a été remplie par le fils de Mr. d'Estampes.

Mr. Rabutin Lieutenant Colonel de Silleri a été gratifié d'une pension de 2000. livres de l'Ordre de S. Louis.

VII. Plusieurs Regimens en France se sont plaints de la mauvaise manœuvre de ceux qui se sont laissé prendre prisonniers à Bleinheim sur le Danube, prétendant qu'ils pouvoient se faire jour à travers de leurs ennemis la bayonnette au bout du fusil, comme firent ceux de Nivernois & de Bearn à l'action de Schellemburg, & voudroient qu'à tout le moins ils perdissent leur rang.

Il est certain que le Roi n'a pas paru content de cette conduite, aussi Sa Majesté a cassé le Regiment Royal, quoique ce Corps eut ailleurs fait très-bien son devoir; Sa Majesté a aussi cassé 2. Maréchaux de Camp & quatorze Brigadiers, qui au lieu de

donner un exemple de fermeté & d'intrepidité porterent leurs troupes à mettre armes bas, & signerent une capitulation qui menageoit plus leur vie & leur intérêt que leur honneur.

Sa Majesté a distingué par des recompenses plusieurs des autres Officiers qui ont fait leur devoir à cette Bataille, & principalement ceux qui s'opposèrent à la Capitulation des Bataillons qui furent faits prisonniers, dont la plupart ont été reformez, entr'autres celui de Zurlaube, de Cabrillant, d'Albaret, de Laffée & de Saint Second.

Le Sr. de Saint Maurice Lieutenant Colonel du Royale, a été fait Brigadier, Sa Majesté lui a donné le débris de ce Regiment & celui de Chabrillant, pour en faire un Regiment de deux Bataillons qui portera le nom de S. *Maurice*. Zurlaube a été reformé dans Greder.

Le Sr. de S. Genier Lieutenant Colonel de Provence a été fait Marechal de Camp, & le Sr. de Pioufac Lieutenant Colonel de Navarre a été fait Brigadier.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

UN Abbé nommé Benincafa s'étant imaginé que le feu Pape Innocent XI. l'avoit destiné au Cardinalat, & que c'étoit pour lui que ce Pontif, dans la dernière promotion qu'il fit, s'étoit réservé un Chapeau *in petto*, prend la qualité d'Eminence & se fait nommer par ses domestiques *Monseigneur le Cardinal* gros comme le bras, mais le Pape en ayant été informé, lui fit dire que sa tête étoit plus propre à
porter

des Princes Ec. Octobre 1704. 259

porter une Calotte de plomb qu'une Barrette, & que s'il persistoit dans son extravagance, qu'il lui feroit occuper un appartement dans l'Hôtel des Empereurs & des Rois imaginaires.

II. Pour rendre facile la navigation du Tibre, le Pape a ordonné de couper plusieurs rochers qui l'interrompent, & d'arracher les fondemens d'une Tour de *Ripa Granda* qui avoit été bâtie sous le Pontificat de Sixte IV. & que le tems avoit en partie ruiné: mais on a été surpris de trouver dans ces fondemens plusieurs antiquités, & de très-belles pierres de Jaspe, d'Agate, & d'Ametiste, d'une grosseur si considérable, que Sa Sainteté a voulu qu'on les lui conservât pour en orner une Autel magnifique qu'il fait bâtir dans l'Eglise Cathédrale d'*Urbino sa Patrie*. Ces raretez ont même flatté les Entrepreneurs de trouver dans ces fondemens d'autres monumens de vanité plus considérables.

III. Le Saint Pere donne aussi ses soins pour l'embellissement de la Ville de Rome dans plusieurs endroits; Sa Sainteté fait faire une dépense de cent mille écus à la place de Trevi, où l'on fait abbatre plusieurs maisons voisines pour l'agrandir. On travaille à faire un grand bassin à la fontaine qui porte le nom de cette Place, sur laquelle on élèvera la belle Colonne de l'Empereur Tibere, qui est dans le Couvent des Petes de la mission; on donne quatre mille écus aux Ingenieurs qui ont entrepris la translation de cette Colonne, sans l'endommager.

IV. La Reine douairiere de Pologne a redoublé ses instances auprès du Pape pour obtenir par son credit la liberté des Princes ses fils, que le Roi Auguste tient toujours prisonniers en Saxe, & Sa Sainteté a écrit de nouveau en leur faveur à son Nonce extraordinaire en Pologne. Sa Majesté Polonoise leur a cependant fait faire une remise de quarante mille écus.

Cette Princesse a reçu une nouvelle mortification des Revolutions de Baviere; les premieres nouvelles lui aprirent que l'Electrice sa fille avoit abandonné Munich, & Elle se mit d'abord en état de lui envoyer deux cens mille livres; mais trois jours après elle sut que S. A. E. étoit retournée dans ses Etats, ce qui lui fut une espece de consolation.

V. Les chaleurs de la Canicule ont été si vehementes & la secheresse si grande par toute l'Italie & particulièrement à Venise, que les citernes & les puits en ont été desechez, ce qui a causé une grande mortalité parmi les hommes & les bestiaux, & un dommage très-considerable aux fruits de la terre: le Magistrat de la santé fut même obligé d'établir plusieurs barques pour aller charger de l'eau à Cestola, où la Republique entretenoit un Officier pour donner des certificats au patrons afin d'éviter la fraude qui se seroit pû commettre en débitant de mauvaises eaux au public. Ces grandes secheresses sont assez ordinaires dans les Pays chauds comme sont l'Italie & l'Espagne; mais depuis la création du monde jusqu'à present, on n'en a point vû de pareille à celle qui arriva en Espagne sous le regne de Gargores Roi Got; car depuis l'an du monde 2727. jusqu'en 2754. qui sont 27. ans, il ne plut point du tout en ce Pays-là; toutes les sources & les rivières tarirent, ce qui causa une mortalité presque générale parmi les hommes & les animaux. Cette longue secheresse fut suivie des pluyes si abondantes, qui ayant causé une espece de déluge, acheva de desoler les Provinces.

VI. Le Senat a nommé le Sr. Carlo Ruzzini pour aller à Constantinople en qualité de Baile ou Ambassadeur de la Republique pour complimenter le nouveau Sultan Achmet sur son avènement au trône.

VII. On a enfin terminé à l'amiable les differens
dont

dont nous avons parlé ailleurs, * qui sembloient menacer la guerre entre les Venitiens & la Cour de France; cet accommodement a été suivi de l'évacuation des Troupes Françoises qui occupoient le Château de Sanguinetto, Zerio & plusieurs autres Postes des dépendances de la République, sous les assurances qu'on a données à Mr. le Grand Prieur de France, que le Senat ne permettroit pas aux Allemands de retourner en Lombardie, passant sur leurs Terres.

VIII. Le Marquis de St. Fremont n'a pas encore pû reduire la Ville de la Mirandolle qu'il tient bloquée depuis long-tems. On avoit demandé 1500. hommes armés aux Habitans de la Grafagnane Modenoise pour renforcer ce blocus, mais ils ont refusé de les fournir, alléguant que cette proposition étoit contraire aux conditions sous lesquelles ils se sont soumis aux deux Couronnes.

IX. Vers la fin du mois d'Août, on tint un Conseil de guerre au Camp de Crescentin, où le Sr. Bernard, ci-devant Gouverneur de Suze, fut condamné à avoir la tête tranchée pour avoir mal défendu cette Place; & les autres Officiers qui commandoient sous lui furent dégradés & condamnés aux Galeres. Ensuite de cette Sentence, ce Gouverneur fut conduit sur un échaffaut à Turin, & dans le tems que le Boureau alloit faire sa fonction, on délivra au criminel des Lettres de grâce que S. A. R. lui avoit accordé à la priere du Comte de Staremberg, de maniere qu'il en fut quitte pour la peur & beaucoup de confusion. Quelque-tems auparavant on avoit débité que ce Gouverneur avoit été décapité dans sa prison, ce qui s'est trouvé faux †.

On

* Voyez Septembre, pag. 187.

† Voyez Août, pag. 102.

On travaille aussi à faire le procès aux Officiers Généraux qui ont mal défendu Verceil, mais la plupart ont déjà pris des mesures pour éviter le châtiement qu'on leur prépare ; car le Comte de Prela Doria s'étant jetté dans un Couvent, y a pris l'habit de Moine ; plusieurs autres sont entrez dans le service des deux Couronnes, & l'on assure que le Sr. des Hays postule la même chose, ayant déjà obtenu la grâce du Roi Très. Chrétien pour un duel qui l'obligea il y a quelques années de sortir de France.

X. Mr. le Duc de Savoye, depuis le 8. du mois de Mai, est décampé à Crescentin sous le Canon de Veruë avec de bons retranchemens ; il n'a pas jugé à propos de s'en éloigner, afin d'éviter le combat dans lequel Mr. le Duc de Vendôme vouloit l'engager : C'étoit dans cette vûë que ce Général François, après avoir pris la route d'Ivrée, resta quelques jours à St. Germano, sous prétexte d'y attendre la grosse Artillerie, afin de donner occasion à S. A. S. d'aller couvrir cette Place, mais ce Prince se contenta de faire pourvoir la Ville & le Château d'Ivrée de tout ce qui étoit nécessaire à une longue résistance. Il sçavoit qu'outre le danger de risquer une bataille dans la situation où sont ses affaires, il ne se seroit pas plutôt éloigné de Veruë que le Sr. Albergotti l'auroit investie : ainsi puitque l'une de ces deux Places étoit exposée, il aima mieux veiller à la conservation de celle-ci qui lui donne une libre communication avec Turin.

XI. Mr. de Vendôme se rendit enfin devant Ivrée le 30. Août, dont il fit ouvrir la tranchée le 2. de Septembre à la demi portée du mousquet ; huit jours après la Garnison composée de 9. Bataillons, moitié Allemands moitié Piémontois firent battre la chamade ; mais sur ce que Mr. de Vendôme leur fit dire qu'il les vouloit prisonniers de guerre, la proposition

des Princes Ec. Octobre 1704. 263

sition de capituler fut rompuë, & le feu recommença de part & d'autre. Cette maniere de prendre les Places va devenir à la mode; on n'observe plus ce qui se pratiquoit du tems des Condé & des Turenne, qui (pour me servir de leur terme) faisoient des ponts d'or à leurs ennemis lorsqu'ils vouloient s'éloigner & leur abandonner les Places ou le terrain.

Au reste la Ville d'Ivrée est d'une très-grande importance à Mr. le Duc de Savoye, puisque c'est une des clefs de ses Etats, dont le Château est fortifié très-regulierement. Cette Place est située sur la riviere de Doria Baltea avec titre d'Evêque & de Marquisat, ayant été très-long-tems Ville Imperiale. L'Empereur Frideric II. la donna à Thomas de Savoye second du nom en 1242. & en 1313. les habitans se soumirent à Philippe de Savoye, Prince de Piémont; trente-six ans après Jean Marquis de Monferat ceda à Amedée VI. surnommé le Verd toutes les prétentions qu'il avoit sur Ivrée.

*Descrip-
tion d'Ivrée.*

Cette Place est une des plus anciennes du Piémont, puisqu'au sentiment de plusieurs Auteurs, elle fut bâtie cent ans avant la venuë de Jesus-Christ. Il y a cent cinquante ans que les François s'en rendirent les maîtres; car le Duc de Guise commandant en Italie l'Armée du Roi de France Henri II. assiegea & prit Ivrée en l'année 1554.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en SUISSE, depuis le mois dernier.

I. **I**L a passé beaucoup de recrues Allemandes en Suisse, allant joindre le Comte de Staremberg en Piémont, ce qui a obligé le Marquis de Puisieux
Ambassadeur

Ambassadeur de France, d'en porter ses plaintes au Corps Helvetique par une lettre qu'il écrivit le 13. du mois d'Août, à laquelle il joignit la copie d'une route, qu'il dit être la troisième tombée entre ses mains: Il marque entre autres choses qu'il n'en a point voulu informer le Roi, & qu'il ne lui en écrivit pas jusques à ce qu'il ait reçu une réponse telle qu'il a lieu d'espérer: il leur a fait comprendre que la tolérance de ce passage de troupes, étoit tout-à-fait contraire aux alliances qu'ils avoient avec S. M. aussi bien qu'à la Neutralité qu'ils témoignoiént vouloir observer avec les Puissances qui sont en guerre, de même qu'au Règlement qui fut fait à Bade au sujet des Officiers & Domestiques qui vouloiént se rendre à l'Armée de S. M. en Baviere.

II. Outre les broüilleries des Cantons Catholiques & Evangeliques, dont nous avons parlé ailleurs, * il est encore survenu un différend à l'occasion de l'Avoyer de Raperswil, qui ayant été déposé de son emploi, implora le secours des Cantons de Lucerne, d'Uri, & quelques autres en qualité de Protecteur de la Ville, pour y être maintenu, qui effectivement envoyèrent des troupes pour se saisir du Château & du Couvent des Capucins à cause de sa situation avantageuse, afin de brider les habitans. Cette conduite porta les Magistrats de députer au Canton de Zurich pour demander sa protection; & comme la Religion a toujours été le prétexte de toutes les zizanies entre les parties des deux Communions, on n'a pas manqué de part & d'autre d'insinuer que la gloire de Dieu & l'intérêt du Ciel se trouvoient mêlez dans la querelle, & qu'il s'agissoit de le défendre; on a pourtant pris des mesures pour terminer à l'amiable ces différens dans une Diète générale.

La

* Voyez Août pag. 122. & Septembre pag. 190

*La discorde a toujours regné dans l'Univers ;
Nôtre monde en fournit mille exemples divers ,
Chez nous cette Déesse a plus d'un Tributaire ,
Si vous examinez même les Elemens ,
Vous serez étonné de voir qu'à tous momens ,
Ils seront appointez contraires ,
Outre ces quatre Potentats ,
Combien d'Etres de tous Etats ,
Se font une guerre éternelle.
D'en chercher la raison, ce sont soins superflus.
Dieu fit bien ce qu'il fit, & je n'en sçai pas plus.*

III. Monsieur de Meillarede envoyé de Savoye ne pourra pas dire pour le coup que Mr. de Puisieux Ambassadeur d France, ne travaille qu'à semer la défiance & la division parmi les Cantons, comme il fit par la Lettre qu'il écrivit à la Diette le 19. Juillet dernier, puisqu'au contraire ce Ministre du Roi T. C. écrivit au Canton de Zurich le 16. Août pour l'exhorter de terminer à l'amiable les differens de Neukirck; je joints ici la copie de la Lettre.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

J'aprens avec déplaisir que le differend qui est entre vous & quelques-uns des loüables Cantons Catholiques au sujet de l'Eglise de Neukirck, bien loin de s'accorder à l'amiable, ainsi que l'affaire sembloit le meriter; j'aprens, dis-je, avec déplaisir, que cette affaire-là prend une forme qui pourroit avoir des suites capables de troubler le repos & l'union qui regne parmi le Corps Helvetique. Le sujet de vôtre differend m'avoit d'abord paru d'une si petite importance, que je ne faisois aucun doute que vôtre sagesse ordinaire n'apostât les remedes capables de

de le calmer dans sa naissance; mais comme je me suis trompé dans mes conjectures, je me vois obligé, suivant les ordres que j'en ai du Roi mon Maître, de vous représenter que vous devez éviter avec soin tout ce qui est capable de troubler l'heureuse tranquillité de votre Patrie, & rechercher au contraire tout ce qui peut maintenir l'union & l'amitié confédérable entre vous, qui sont les plus fermes apuis d'une liberté que vos Ancêtres vous ont acquise par l'effusion de tant de sang.

Considérez je vous prie M. S. avec combien de soins & précautions vous cherchez à éloigner de vos Frontières les horreurs de la guerre. Pourquoi ces mêmes précautions ne servent-elles pas à redoubler votre attention pour ne pas introduire dans le cœur de vos États, ce que vous voyez avec peine chez vos voisins? Permettez-moi de vous exhorter à bien peser l'importance & les conséquences qui suivroient une rupture entre vous. Je suis certain que si vous ne vous laissez conduire que par vos prudentes réflexions, vous n'en viendriez jamais à des extrémités fâcheuses, & mêmes dangereuses.

Tous les L. C. n'ont point de part dans l'affaire de Neukirck, souffrez que ceux qui sont impartiaux, & qui ne cherchent dans cette occasion que le bien public & l'avantage de la Patrie, accommodent votre différend à l'amiable; reposez-vous sur leurs sages conseils; soyez certains qu'ils trouveront des moyens également satisfaisans pour les deux partis, & donnez-moi occasion de pouvoir assurer S. M. que les représentations que je vous fais ici de sa part, vous sont toutes chères, que vous êtes sensibles à l'intérêt qu'Elle prend dans tout ce qui peut vous être le plus avantageux, & que vous reconnoissez dans toute son étendue l'estime particulière qu'Elle fait de votre louable République. Pour ce qui est de moi M. S.

je

des Princes Ec. Octobre 1704. 267

je suis sûr que vous vous êtes aperçus que je n'exécute jamais les ordres du Roi que lorsqu'ils tendent à votre avantage ; considérez je vous conjure, le contenu de cette lettre , comme une marque bien sensible de la continuation de la bienveillance de S. M. & d'une affection sincère de ma part ; je prie Dieu &c.

IV. Les réflexions que ces Messieurs de Zurich firent sur cette Lettre, ou plutôt l'amour de la tranquillité & du bien public, les obligèrent de convoquer une Diète générale à Bade au 14. de Septembre, où tous les Cantons furent invités ; nous marquerons dans le mois prochain le succès qu'aura eu cette Assemblée. Cependant voici l'extrait d'une Lettre écrite de Suisse, qui a quelque rapport aux affaires du tems.

*Convoca-
tion d'une
Diète générale.*

Lettre écrite de Berne le 20. Septembre 1704.

NOnobstant les plaintes du Marquis de Puiffieux, Ambassadeur de France, sur le passage des recrues Allemandes allant en Piémont, il ne laisse pas d'en passer toujours de petites bandes sous l'habit de Pelerins, & les autres sous prétexte de voyager ; & comme rien ne ressemble mieux à un Suisse qu'un Allemand, la plupart se disent sujets du Corps Helvétique : ils prennent pourtant des mesures pour n'entrer pas attroupez dans les Villes, où les Emisaires de France ne manqueroient pas d'en prendre ombre ; leurs Officiers même ont soin que leurs routes ne soient montrées qu'à ceux qui ont droit de les voir, & ne les perdent pas de vûe, afin qu'on ne puisse pas en fournir des copies à Mr. de Puiffieux, comme quelques-uns le firent les mois derniers.

*Lettre sur
les affaires
de Suisse.*

La Diète générale est assemblée à Bade, sans que nous ayons encore pû sçavoir ce qu'on y a agité ;
on

on est cependant ici dans l'impatience de voir terminer nos différens domestiques, car les partis opposés paroissent fort s'opiniâtrer à conserver chacun leurs droits : les fréquentes conférences du Nonce du Pape avec l'Abbé de St. Gal & quelques Députés des Cantons Catholiques Romains ont jetté la défiance dans l'esprit des Cantons Evangeliques, cependant les plus éclairés les croient mal fondées. On vient de m'assurer que le Sr. de Meillatode, Envoyé de Savoye, s'est rendu à Bade pour y renouveler ses instances au nom du Duc son Maître, pour obtenir des Troupes des Cantons Protestans, & que les Ministres de l'Empereur & d'Angleterre appuyent la demande de S. A. R. il n'y a pourtant nulle apparence que le Canton de Zurich y veuille donner les mains, d'autant mieux que depuis quelques mois les Troupes de France n'ont commis aucune hostilité en Savoye, où tout paroît tranquille depuis que le Duc de la Feuillade a fait cantonner ses Troupes sur la Frontiere de la Province de Dauphiné.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Affaires de Hongrie.

I. **L**es affaires de Hongrie sont toujours dans la même situation où nous les laissons le mois dernier; c'est-à-dire, dans une grande confusion, sans apparence d'accommodement; il y a même eu de nouveaux troubles en Transilvanie à l'occasion de la mort du Grand Chancelier, à qui le Général Rabutin, par ordre de l'Empereur, a fait trancher la tête, parce qu'il avoit, dit-on, des intelligences

avec

avec le Prince Ragotski : on a découvert que les Turcs de la frontiere fournissoient sous main des armes & des munitions de guerre aux mécontents de Hongrie ; & sur les plaintes qu'on en a fait à l'Envoyé du Sultan qui est à la Cour Imperiale, il a répondu que cela n'étoit pas fait par ordre de Sa Hauteffe, mais qu'il étoit difficile d'empêcher un pareil commerce entre voisins.

II. On a frappé une Médaille en Hongrie où l'on voit d'un côté les armes du Royaume, & de l'autre trois mains & trois épées entrelassées, avec ces mots *Pro libertate 1704.* Cependant la Cour Imperiale prend des mesures pour forcer les mécontents de mettre bas les armes ; elle a pour cet effet donné des ordres de lever le cinquième homme dans les Fauxbourgs de Vienne, & le dixième dans toutes les dépendances des Terres héréditaires ; ce qui composera un Corps de 12. à 15. mille hommes, qu'on enverra la campagne prochaine en Hongrie.

III. On a fait de grandes réjoüissances à Vienne pendant trois jours au sujet de la Bataille d'Hochstedt. Le Pere Schutz, Jesuite, & habile Prédicateur, fit un très-beau Sermon en présence de l'Empereur & de toute la Cour. La Reine Regnante en Angleterre ne se seroit jamais imaginé, après le mauvais traitement qu'on fait aux Jesuites dans ses Royaumes, qu'un Religieux de cet Ordre se fût avisé de faire son Panegyrique en Chaire ; cependant on ne peut rien ajouter aux loüanges que le Pere Schutz lui donna dans son Sermon, aussi-bien qu'au Duc de Marlborough : “ il fit un parallele de cette Prin-
” cesse avec la Prophétesse Debora, qui l'an du
” monde 2728. délivra les Israélites de l'esclavage,
” sous lequel Jabin, Roi des Cananéens les tenoit
” depuis 20. ans, & il lui souhaita un aussi long
” & glorieux Regne qu'eut cette Prophétesse, qui
” fut

„ fut de 40. ans. A l'égard du Duc de Marlborough ;
 „ le Prédicateur fit l'éloge de sa valeur & de sa sage
 „ conduite , & en fit plusieurs comparaisons avec
 „ Moyse : Il dit entr'autres que la dureté du cœur
 „ de Pharaon ne lui permit pas d'écouter le Pro-
 „ phète , qui lui demandoit la liberté des Israélites ;
 „ & que de même Mr. l'Electeur de Baviere avoit
 „ rejeté les propositions d'accommodement , que le
 „ grand & l'incomparable Marlborough lui fit faire
 „ avant d'exterminer son Armée ; on a même fait
 „ imprimer son Sermon ; duquel quelquel second
 „ Boileau dira peut-être :

Un éloge ennuyeux , un froid Panegyrique ,

Peut pourrir à son aise au fond d'une boutique.

Il n'y a pas de doute que ce Général ne soit un
 très-grand Capitaine , il en a donné des marques
 fort éclatantes , & l'on peut dire véritablement qu'il
 n'a d'autre but que la gloire , car il va tête baissée
 à l'exécution de son dessein , sans craindre les suites
 d'un mauvais succès : aussi n'a-t-il que sa réputa-
 tion à risquer. Il eut raison de ne pas se rebuter à
 Hochstedt , car s'il avoit perdu la Bataille , l'Armée
 qu'il commandoit auroit plus souffert que ne fit celle
 de Mr. de Baviere , parce qu'elle n'auroit eu aucune
 Place forte pour lui servir de retraite , & il n'auroit
 pas été difficile de lui couper les vivres qu'elle tiroit
 du Pays de Wirtemberg. On assure qu'il en a très-
 bien agi avec Mr. de Tallard & les autres prison-
 niers de distinction , c'est là le caractère d'un honête
 homme , qui bien loin d'insulter aux malheureux ,
 réfléchit sur l'inconstance de la fortune , qui peut à
 son tour lui tourner le dos.

*La fortune se plaît à faire de grands coups,
Tout vainqueur insolent, à sa perte travaille,
Défions-nous du sort, & prenons garde à nous,
Après le gain d'une bataille.*

IV. Ceux qui ont écrit que le Regiment de Greder & quelques autres Bataillons Allemands de l'Armée du Maréchal de Tallard avoient mis bas les armes, & avoient refusé de se battre, ont été très-mal informez; leurs avis ne peuvent avoir pour fondement qu'un faux bruit, ou une très-noire calomnie, puisqu'on ne sçauroit, sans injustice, leur refuser la gloire d'avoir très-bien fait leur devoir; & si véritablement ils mirent bas les armes, ce ne fut qu'après avoir combattu vaillamment pendant tout le tems que la Bataille dura, & jusqu'à ce qu'ils furent rompus & enveloppez avec les Bataillons François, qui comme eux, furent faits prisonniers: Les Officiers de l'infanterie Angloise, que Milord Cuts commandoit, savent par experience qu'elle fut la conduite de ces Regimens.

*Rien n'est beau que le vrai; le vrai seul est aimable,
Il doit regner par tout & même dans la Fable,
De toute fiction l'adroite fausseté,
Ne tend qu'à faire aux yeux briller la vérité.*

V. On infera dans le mois dernier deux Lettres venues de la part des Allemands qui renfermoient les principales circonstances de cette Bataille; on y joignit aussi une liste des prisonniers, à laquelle il faut corriger une fautive d'impression à la page 233. où dans la distribution qu'on a fait des Cavaliers prisonniers, on en a donné à Mr. le Prince Eugene 1175. & cependant il n'en a eu que 175. & Milord

Malborough un pareil nombre ; car comme la Cavalerie Françoisé lâcha le pied, on ne prit que 350. Cavaliers.

VI. Le Regiment de Navarre fut un de ceux qui se signala le plus dans cette journée : Mr. de Maulevrier, de la maison de Colbert, qui en est Colonel, & qu'une fâcheuse maladie avoit retenu en France, a envoyé mille Loüis d'or à son Lieutenant Colonel pour distribuer aux Soldats : nous joindrons ici la Copie d'une Lettre qu'un Officier de ce Regiment a écrit à Madame sa mere, où l'on trouvera quelques circonstances de cette Bataille avec un Etat de la perte de part & d'autre.

Copie d'une Lettre écrite de Francfort le 8. Septembre par un Officier François fait prisonnier à la Bataille d'Hocstede

SI je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire plutôt, Madame ma très-honorée mere, pour vous tirer de l'inquietude dans laquelle les premieres nouvelles de la Bataille du Danube ont dû vous mettre, vous ne devez en imputer la faute qu'au manque d'occasion ; si je n'ai pas été du nombre des heureux dans cette journée, je ne suis pas aussi des plus malheureux, puisque je n'y ai perdu que deux chevaux, & gagné en échange deux blessures fort favorables, l'une à la cuisse au défaut de la botte qui est déjà guérie, & l'autre m'a traité un peu moins rudement que St. Pierre ne fit malchus. Ne soyez point en peine de moi, ma chere mere, à la liberté près, rien ne me manque, & je compte d'avoir l'honneur de vous embrasser avant qu'il soit peu de tems. Quoique je ne doute pas qu'on aye vû à Paris plusieurs Relations de la Bataille, je crois que nos amis me sauroient mauvais gré si je ne vous en marquois quelque détail :

détail : au moins puis-je vous assurer que je ne vous mande rien que je n'aye vû, ou qui ne m'ait été certifié par des Officiers qui étoient au centre ou à nôtre gauche.

Nos Généraux ayant résolu dans un Conseil de faire passer le Danube aux Armées, & d'aller combattre celle du Prince Eugene près de Donawert avant que le Duc de Marlborough l'eût jointe ; nous ne pûmes assez faire de diligence pour exécuter ce dessein : car dès le 11. Août la jonction des Armées ennemies se fit, & le lendemain elles marcherent à nôtre rencontre ; le 13. vers les 6. heures du matin nous aperçumes les ennemis qui venoient à nous : on rangea l'Armée en Bataille ; nôtre droite, commandée par Mr. de Tallard s'étendit jusqu'au bord du Danube, occupoit les Villages de Bleinheim & d'Oberklaven, & nôtre gauche commandée par Mr. de Marfin fut poussée jusques à un bois proche les montagnes, ayant devant nous un petit ruisseau.

Ce poste auroit été très-avantageux si nous avions eu du monde suffisamment pour occuper une si grande étendue de terrain, il nous auroit falu pour cela vingt mille hommes de plus ; on commença à tirer le Canon de part & d'autre à 8. heures du matin ; celui de nôtre droite faisoit un si grand feu qu'il mit deux fois en desordre la gauche des ennemis qui étoit composée de troupes Angloises sous les ordres de Milord Cutz. Nous l'empêchâmes trois-fois de passer le ruisseau, mais comme ils avoient 17. Bataillons & 38. Escadrons plus que nous, ils enfoncerent la Cavallerie de la droite vers les onze heures, & rompirent la Gendarmerie : Monsieur de Baviere vint tout à propos pour la rallier, & nous repoussâmes de nouveau l'ennemi.

A nôtre gauche on y faisoit aussi grand carnage des ennemis que commendoit le Prince Eugene de

Savoie, puisqu'ils furent enfoncés à cinq différentes fois, pendant lesquelles on leur prit quelques pièces d'Artillerie, 36. Bredars ou Drapeaux & quatre paires de Timbales, que j'ai appris qu'on avoit conservé & porté en France; le Duc de Malborough qui s'aperçut que ces troupes se rebutoient aussi-bien que les Imperiaux, prit dix huit Bataillons du centre qu'il conduisit à son aîle gauche par derrière ses Escadrons, & nous ayant par ce moyen derobé ce mouvement, il fit tout à coup ouvrir les Escadrons qui avoient passé le ruisseau, & cette Infanterie marchant sur 8. Collones, mit en deroute nôtre Cavalerie, & coupa notre aîle droite du centre.

Ce desordre ne put plus être réparé, Mr. de Baviere fit tout ce qu'il put pour nous dégager, mais outre que la disposition du terrain ne le lui permettoit pas, il avoit lieu de craindre qu'il ne se trouvât enveloppé, ce qui lui fit prendre le parti de la retraite dans le meilleur ordre qu'il put.

Lorsque Mr. de Tallard sçut que notre Cavalerie lâchoit le pied, il alla à toute bride pour la rallier; mais malheureusement son Cheval le porta à celle des ennemis, qui occupoit déjà le terrain que la nôtre venoit d'abandonner, & ce fut là qu'il fut fait prisonnier; Mr. de Clerambault, effrayé de tout ce desordre, crut qu'il n'y avoit qu'à se sauver, il se jeta pour cet effet dans le Danube, où il se noya: il fut suivi de Mr. Maisonscule qui eut le même sort, aussi-bien que quelques Cavaliers, de maniere que quatre Regimens Dragons, & 28. Bataillons dont je vous envoie la liste, se trouvant enveloppez dans Bleinheim, se virent obligés de se rendre prisonniers de guerre. Il y en avoit plusieurs qui étoient du sentiment de se faire jour la bayonnette au bout du fusil, & de vendre cherement leur vie, plutôt que d'avoir la honte de se laisser prendre; mais le plus
grand

grand nombre qui ne manquoient pas de bonne volonté, manquoit de forces, ayant combattu tout le jour sans manger ni boire.

La mauvaise situation où nous nous trouvions n'empêcha pas que nos ennemis ne nous reçussent encore à composition; ils ne profitèrent que de nos armes & de nos chevaux, car il fut stipulé que les soldats ne seroient point dépouillés, ni les Officiers fouillés: nôtre Regiment * faisoit les Diables de voir que les autres consentoient à se rendre prisonniers; les soldats déchirent en mille morceaux leurs Drapeaux qu'ils enterrentent plutôt que de souffrir l'infamie de les laisser prendre aux ennemis, & aucun de nos Officiers ne voulu signer la capitulation à laquelle plusieurs autres Officiers s'opposèrent aussi, quoiqu'inutilement.

Par l'état que le Prince Eugene & Mr. de Marlborough ont fait faire de leur perte, on a trouvé qu'il y a eu 14956. hommes tuez ou blesez, tant Allemands, Anglois que Hollandois, outre les Officiers; je ne sçais pas au juste nôtre perte; mais on assure ici que nous avons eu dix à onze mille hommes mis hors de combat; à l'égard des prisonniers, il me sera plus facile de vous en donner un état, puisqu'on a imprimé ici l'extrait de revûe qu'en ont fait faire les Vainqueurs avant de se les partager.

Officiers Généraux ou Etats Majors	-	-	34.
Capitaines	-	-	273.
Lieutenans	-	-	277.
Sous-Lieutenans	-	-	184.
Officiers de Dragons, compris les Subalternes	-	-	166.
<hr/>			
Total des Officiers.	-	-	934.
	V	3	Soldats

* C'est Navarre;

Soldats ou Fantassins.	-	-	-	-	7482.
Dragons.	-	-	-	-	1160.
Cavaliers.	-	-	-	-	350.

Total 8992.

VII. Le mauvais succès de cette bataille fit prendre la résolution à Mr. de Baviere d'abandonner le Danube, & de marcher vers le Rhin avec le reste de son Armée, qui fut renforcée des Troupes qu'il avoit à Ausbourg, Lavingen, Memingen & autres petites Places ; il avoit même envoyé à Madame l'Electrice de venir le joindre proche d'Ulme où il l'attendoit avec les Princes ses enfans : cette Princesse arriva le 19. Août à Memingen, où une disposition qui l'y fit séjourner un jour & demi, lui donna le tems d'y recevoir des assurances de la part du Prince de Bade, qu'elle pouvoit rester dans ses Etats avec sa famille, lui promettant ses bons offices auprès de l'Empereur.

Cette Princesse fit part de cette proposition à Mr. l'Electeur son Epoux, & de la résolution qu'elle avoit prise de s'en retourner à Munich, où elle ne fut pas plutôt arrivée, qu'elle députa deux personnes de confiance au Prince de Bade au Camp d'Ingo'stad pour conférer avec lui sur la conjoncture des affaires : peu après elle dépêcha un Exprés à Vienne pour demander la protection de l'Empereur, à qui les Etats de Baviere envoyèrent aussi quatre Députés pour obtenir la même chose, & une amnistie générale pour les peuples qui n'avoient pris les armes que pour obéir à leur Souverain. L'Empereur accorda l'une & l'autre de ces demandes, à condition que Madame l'Electrice n'envoyeroit aucun secours d'hommes

des Princes &c. Octobre 1704. 277

d'hommes ni d'argent au Prince son Epoux, & que les Etats de Baviere payeroient par forme de contribution, quatre millions à la caisse de l'Empire; sçavoir six cens mille Risdalles dans le mois, & le reste au premier Janvier: S. M. I. demande aussi Ingolstadt & quelques autres Fortereffes pour Places de sureté jusques à la paix.

Mr. de Baviere marcha ensuite avec Mr. de Matfin vers Dutlingen, où il joignit l'Armée de Mr. le Maréchal de Villeroi, qui étoit venu à sa rencontre avec un grand convoi de vivres & de Munitions. Son Altesse Electorale laissa une grosse garnison dans Ulme avec quantité de malades ou blesez qui ne pouvoient pas suivre l'Armée, & donna le commandement de cette Ville à Mr. Berendorf Brigadier de ses Armées, en la place du Marquis de Blainville Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui est mort de ses blessures qu'il reçut à cette Bataille, apres avoir donné un bel exemple de vertu, car il ordonna de restituer cent mille livres à la Ville, & d'en distribuer soixante mille au pauvres, dont la conscience l'accusoit d'avoir mal exigé.

Mrs. de Baviere, de Villeroi & de Matfin ayant passé la Forêt Noire, ils continuerent leur route vers Strasbourg, où ils arriverent le dernier du mois d'Août; les Armées passerent ensuite le Rhin & s'avancerent vers Landau & le Fort Louïs au nombre d'environ soixante-cinq mille hommes, y compris le Corps que commendoit le Comte de Coigni.

VIII. A l'égard des Alliez, ils resterent quelques jours à Hochstedt après la Bataille, tant pour disposer des prisonniers que pour distribuer dans les Places voisines le grand nombre de bleffés qu'ils avoient: Le Prince de Bade qui étoit occupé au siege d'Ingolstadt, l'abandonna & vint joindre les Armées avec une partie de la Sienne, laissant seulement quelques troupes

Mr. de Baviere joint Mr. de Villeroi.

Ils arrivent à Strasbourg & passent le Rhin.

Le siege d'Ingolstadt changé en blocus.

troupes pour bloquer cette Place, jusques à ce qu'on eût des ordres de la Cour de Vienne; les Généraux des Alliés tinrent un grand Conseil, où il fut résolu de marcher vers le Rhin pour passer ce fleuve à Philisbourg, tant afin de couvrir le Palatinat, se conserver l'embouchure du Necker, que pour faire quelque tentative dans la basse Alsace, où l'on sçavoit que le retour des Armées avoit causé une consternation générale.

Le Prince de Bade alla à Aschaffembourg joindre Madame son Epouse, d'où il se rendit ensuite sur le Rhin, que le Prince Eugene & le Duc de Marlborough passèrent à Philisbourg le 6. & le 7. Septembre, & firent camper leurs troupes proche de Landau à l'autre côté de la Queiche, ayant établi leur quartier général à Spire.

IX. On laissa un Corps de 10. à 12. mille hommes, sous les ordres du Comte de Thungen, pour faire le siège d'Ulm, où la tranchée ne fut ouverte que le 2. du mois de Septembre, quoi qu'elle eût été bloquée dès le 23. Août. Cette Ville fut mise au rang des Imperiales par l'Empereur Frederic III. Elle est présentement la Capitale du Cercle de Suabe, & une des plus grandes, des plus riches & des mieux peuplées de l'Allemagne. Elle est située sur le Danube, dans l'endroit où ce fleuve reçoit l'Isler & le Blau.

L'étimologie de son nom vient de quantité d'Ormes qui croissent naturellement aux environs: Ce n'étoit autrefois qu'un Bourg, dont l'Empereur Charles Magne fit présent à l'Abbaye de Richenau qui fut ruiné par l'Empereur Lothaire II. En 1200. les Habitans le firent rebâtit & l'entourerent de murailles, & par les suites ils en firent une très-belle Ville: En 1246. l'Empereur Frederic II. leur accorda plusieurs privilèges lorsqu'ils y porterent la nouvelle de

des Princes &c. Octobre 1704. 279

la mort d'Henri, Landgrave de Turinge, qui avoit assiégé la Place, où il fut tué d'un coup de flèche le 8. Août 1246. Ils s'affranchirent ensuite de la souveraineté de l'Abbé de Richenau, pour une somme d'argent.

Cette Ville a quatre principales portes qu'on appelle d'Heilbron, de Nuremberg, d'Auxbourg & de Nicubourg; Ses Fortifications consistent en plusieurs Bastions à l'antique qui ont coûté des sommes immenses, & qui ne sont pas cependant d'une grosse défense, parce que la Ville se trouve commandée à la demi portée du canon; elle a un chemin couvert, des fossés larges & profonds qui peuvent la garantir d'un insulte, mais elle ne sauroit soutenir un long siege. A l'égard de son Gouvernement, il est à peu près semblable à celui d'Auxbourg: les Catholiques en sont exclus depuis l'année 1531. que les Protestans se sont appropriés toutes les Charges publiques.

Après dix jours de tranchée ouverte, le Gouverneur se vit obligé de faire battre la chamade, parce que les Bourgeois murmuroient beaucoup de voir ruiner leurs maisons par le fracas des bombes & craignoient qu'une plus longue résistance ne leur attirât le Pillage. Les Otages ayant été donnez de part & d'autre, il fut convenu que la garnison sortiroit tambour battant, Enseignes déployées & avec toutes les autres marques d'honneur accoutumées, menant avec elle deux pièces de Canon, un Mortier, tout leur bagage &c. Elle a été conduit au Fort de Kel proche de Strasbourg.

*Reddition
d'Ulme par
Capitulation.*

X. Les Alliez furent resolu de faire le siege de Landau, firent investir la Place dès le 12. Septembre; mais comme l'honneur de cette expedition est reservé au Roi des Romains qui partit de Vienne le second du même mois, on s'est contenté de bloquer la Place

Landau investi.

en attendant son arrivée; il aura tous lui le Prince de Bade pendant que le Prince Eugene & le Duc de Malborough observeront l'Armée de France qui est aux environs de Weissembourg & de Hagenau sous les ordres de Mr. le Maréchal de Villeroi. Le quartier Général pour le Roi des Romains est marqué à Sibeldingen, & celui du Prince de Bade à Heidesheim.

XI. On vient d'apprendre que l'accommodement de Madame l'Electrice de Baviere n'est pas encore conclu avec l'Empereur, & que depuis l'éloignement de Mr. l'Electeur son Epoux, les Ministres ou les Commissaires de S. M. I. lui font tous les jours de plus rudes propositions; ce qui a obligé cette Princesse de députer à Vienne le Sr. Morman, afin de demander de nouveau la protection de S. M. I. sous offre qu'elle fait que ses sujets ne commettront aucune acte d'hostilité dans les Etats de S. M. I. ni dans ceux de l'Empire, & de faire fournir le contingent de l'Electorat tant en troupes qu'en argent, de la maniere que cela s'est pratiqué dans les guerres precedentes, demandant au surplus de jouir d'une parfaite Neutralité. Ces offres paroissent très-raisonnables, il n'y a pas long tems que la Cour de Vienne les auroit acceptées avec plaisir, & je ne sçai si elle ne les rejettera pas presentement que les affaires ont extrêmement changé de face.

Il paroît que cette Cour veut faire de l'Electorat de Baviere ce qu'elle fit de celui de Cologne; car dès l'onze Septembre on signifia un ordre de l'Empereur à l'Envoyé de Mr. de Baviere à la Diette de Ratisbonne, qui lui enjoignoit de sortir de la Ville dans trois jours.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & Pays du NORD, depuis le mois dernier.

I. **B**ien loin que la nouvelle Election d'un Roi de Pologne ait rétablie la tranquillité dans cette République, elle n'a fait qu'en augmenter la confusion ; car il ne s'agit plus de la querelle du Roi Auguste avec le Roi de Suede, la plupart des Polonois ont épousé de gré ou de force un des deux partis ; & ce qui contribue à désoler ce Royaume, c'est qu'outre le pillage que les Polonois font eux-mêmes les uns sur les autres, ils ont attiré dans leur Patrie sous prétexte d'alliance, les Suedois, les Moscovites & les Cosaques, qui causeront infailliblement la ruine de ce Royaume. Les Tartares veulent aussi profiter de ce desordre ; le Kam a dépêché un Exprés à la République & au nouveau Roi Stanislas pour lui offrir du secours, afin de s'opposer à celui que le Roi Auguste tire des Moscovites & des Cosaques, & on ne doute pas que ces offres ne soient acceptées.

Continuation des troubles de Pologne.

Offres des Tartares.

II. Avant de passer aux mouvemens des Armées du Roi Auguste & Suedoises, il est à propos de voir ce qui s'est passé en Livonie & en Lithuanie, où les partis opposés ont remportés chacun quelque avantage. Au commencement du mois d'Août le Prince Wicnowski, qui tient le parti du Roi Auguste, avoit envoyé un Détachement de ses Troupes pour saccager les Terres des Princes de Sapicha aux environs de la Duna sur les frontieres de Livonie ; mais ayant été repoussé avec perte par les Paylans armés,

armés, le Prince Wielnowiski marcha de ce côté là avec l'Armée Lithuanienne & Saxone, composée de 10000. hommes, qui fut renforcée de 600. Moscovites. Le Général Lewenhaupt s'étant joint au Prince Sapieha, marcha à leur rencontre, & les deux partis s'étant rencontrés le 6. Août près de Selburgo sur la Duna, qui est une Place dans la Courlande sur la frontière de Livonie, à 35. lieues de Riga, & à pareille distance de Mitau, il y eut un rude combat de part & d'autre pendant 3. heures de tems; mais enfin la victoire se déclara pour le Prince de Sapieha. Les Saxons & Lithuaniens furent entièrement défaits; on fait monter leur perte à 3000. hommes tués outre les blessés, 400. prisonniers, 40. Drapeaux ou Etendards, 28. pièces de Canon & 300. chariots chargés de munitions ou de bagage. Le débris de cette Armée se retira sous la Forteresse de Bize dans la Samogitie à 25. lieues de Brosslau, où les victorieux se dispoient de les aller attaquer de nouveau & d'en faire le siège.

II. Enfin les Moscovites se sont rendus maîtres de la Ville de Derpt en Livonie le 24. de Juillet; le Czar qui étoit à ce siège, & où il a perdu beaucoup de Troupes par la vigoureuse résistance des assiégés, accorda une Capitulation honorable à la Garnison. Le Gouverneur nommé Skit demanda d'être conduit à Narva avec les principaux Officiers; parce que sçachant que cette Place étoit investie par les Moscovites depuis long-tems, il voulut avoir la gloire de contribuer à sa défense: le reste de la garnison fut escortée partie à Riga & le reste à Pernaü.

Après que le Grand Duc eut donné ses ordres pour reparer les Fortifications de Derpt, Sa Majesté Czarienne prit la route de Narva dans le dessein d'en faire le siège: il espere que cette entreprise lui sera plus favorable que ne fut celle qu'il tenta sur

des Princes &c. Octobre 1704. 283
la même Ville en 1700. car ce Prince en ayant formé le siège avec une Armée de quatre-vingt-dix mille hommes le 21. Septembre, & l'ayant réduite à l'extrémité, le Roi de Suede qui n'avoit encore que dix-huit ans passa en Livonie le 16. Octobre; il ne pût rassembler qu'environ dix mille hommes, avec lesquels il resolut de tenter le secours de Narva. Etant arrivé proche du Camp des Moscovites, il partagea ses troupes en deux Corps d'Armée qui n'étoient chacun composé que de dix Bataillons & de 20. Escadrons; il se mit à la tête de l'Armée & donna le commandement de l'autre au Général Welling. Le 29. Novembre il força les Lignes, & le 30. il attaqua ses ennemis avec tant de fermeté qu'après leur avoir tué 22000. hommes, il les mit entièrement en déroute.

Les fruits de la victoire furent un très-grand nombre de prisonniers qu'il fit dans cette rencontre; car toute l'aile gauche des Moscovites, commandée par le Général Weide, se rendit à discrétion. Parmi ces prisonniers il y avoit 9. Généraux, 24. Colonels; les Suedois y gagnèrent aussi 196. pièces de Canon, 171. Drapeaux ou Etendars, 6. paires de Timbales, les Tentes du Czar & le trésor de l'Armée. Comme parmi les prisonniers il se trouva beaucoup d'Officiers Saxons avec commission du Roi de Pologne, Sa Maj. Suedoise ne douta plus que ce Prince ne fût d'intelligence avec les Moscovites pour porter la guerre dans les Etats de Suede; aussi ce jeune Monarque conçut dès ce tems-là le dessein de s'en venger, & c'est là en partie la source de la guerre qu'on voit aujourd'hui en Pologne.

Au reste la Ville de Narva est une Place très-considérable qui séparoit autrefois la Livonie de la Moscovie; elle est située sur la côte du Golfe de Finlande, & fut bâtie l'an 1213. par le Roi de Danemarck,

niemarck, Wolmar second du nom. Les Moscovites la prirent sur les Danois en 1558. Le Roi de Suede Sigimont leur ravit cette conquête en 1581., ce qui obligea les Moscovites de faire bâtir sur un rocher fort escarpé, de l'autre côté de la riviere de Narva, la fameuse Forteresse d'Ivanogorod, afin de brider cette Ville, & empêcher les courses des Suedois. Cette Forteresse qu'on croyoit imprenable, ne put pas résister au grand Gustave Adolphe, qui s'en rendit maître en 1617. & les Suedois s'en sont conservé la possession du depuis, aussi bien que de la petite Narva, bâtie au bas de cette Forteresse, qui, quoi qu'habitée par des Moscovites, ne laisse pas d'être des dépendances du Roi de Suede, qui permet aux Habitans d'y vivre à leur maniere, & d'y exercer les superstitions de leur Religion, dont l'une des plus remarquables est de faire l'anniversaire de leurs morts la veille de la Pentecôte : Ce jour-là les femmes s'assemblent dans le Cimetiere, elles étendent sur la sépulture de leurs parens des mouchoirs brodez de soye de differentes couleurs aux quatre coins, sur lesquels elles mettent des plats de poissons, des œufs peints en rouge & en violet, des fruits & des gâteaux, que leurs Prêtres encensent recitant quelques prieres, accompagnées des cris & des heulemens de ces femmes ; la cérémonie se termine par ramasser les mets du festin, dont les Morts sont rassasiez de la seule fumée, les Prêtres les font porter chez eux ; lorsqu'il y en a trop abondamment, ils en regalent leurs amis, pourvû que ce ne soit pas les personnes qui ont fait ou contribué à l'offrande, car s'ils en mangioient (disent-ils) ils mourroient enragez, & le diable les étrangleroit.

*Combat de
Pofnanie.*

IV. Le 19. du mois d'Août il y eut un rude combat proche de Pofnanie entre les Suedois & les Saxons, dont voici les principales circonstances ; le

Roi

des Princes &c. Octobre 1704. 285

Roi Auguste avoit envoyé 500. Cavaliers Polonois à la rencontre des Troupes de l'Electorat de Saxe qui marchoit à son secours, elles consistoient en 4000. chevaux, & 2200. Fantassins: Cette jonction étant faite, le Général Schullembourg qui les commandoit, résolu d'aller surprendre 3000. Suedois qui campoient proche de Polnanie sous les ordres du Major - Général Meyerfeld: mais ce dessein ayant été évané, le Commandant Suedois envoya les bagages dans la Ville de Polnanie, d'où il tira 300. Fantassins & 150. chevaux pour renforcer sa troupe: il mit 14. Soldats commandés par un Lieutenant à la garde avancée de son Camp, avec ordre, si l'ennemi approchoit, de ne tirer qu'un coup de mousquet & de se laisser prendre prisonnier.

Le Sr. de Meyerfeld laissa toutes les tentes dressées, fit sortir les troupes du Camp qu'il logea dans un bois voisin: de maniere que le Général Schullembourg, qui avoit marché toute la nuit du 18. au 19. arriva à la pointe du jour à la vûe du Camp, & ayant enlevé la garde, dont je vient de parler, ils arriverent sans bruit au Camp des Suedois, qui comptoit de trouver endormis dans leurs tentes, mais n'y trouvant personne, & se persuadant qu'ils s'étoient sauvés avec précipitation, il en permit le pillage à ses Soldats: Cette occupation agréable du Soldat fut interrompue demi heure après par les Suedois, qui vinrent la bayonnette au bout du fusil, qui culbuterent plusieurs Saxons avant qu'ils eussent eu le tems de se mettre en ordre de Bataille, ce qu'ils firent pourtant lorsqu'ils eurent été chassés hors du Camp: & comme les Suedois ne tiroient point, mais alloient tête baissée fondre sur les Batallions & Escadrons, ils les mirent en desordre, & les obligerent de prendre la route de la Pomeranie: Les Saxons eurent dans cette occasion environ 16. cens
hom.

hommes tuez, blesez ou fait prisonniers; le Comte de Promnitz fut du nombre des morts; les Suedois y perdirent aussi environ 350. hommes, y compris 48. qui furent faits prisonniers par les Saxons dans leur retraite, pour s'être engagez trop avant.

*Stanislas
écrit à
Dantzich.*

V. Le Roi Stanislas ayant écrit à la Regence de Dantzich pour lui donner part de son Election; on y assembla un grand Conseil pour en faire la lecture, qui les embarrassa beaucoup; cependant sous pretexte de l'absence de quelques Membres, l'examen fut renvoyé, & il n'y a pas de doute que ce Magistrat ne differe autant qu'il le pourra la réponse qu'il doit faire, afin de voir ce que le sort des armes décidera. Cependant ce nouveau Monarque a pareillement écrit à tous les Palatinats & Senateurs qui ne se sont pas trouvés à son Election, pour les inviter à le reconnoître & à se joindre à lui, pour travailler de concert à rétablir le calme dans la Republique, ce qui sera plus difficile qu'il ne l'auroit été avant son Election.

*Mouvement
de l'Armée
Suedoise.*

VI. Nous dîmes le mois dernier que le Roi de Suede s'étoit mis en marche avec une partie de ses troupes pour aller chercher le Roi Auguste qui à son approche abandonna Sandomir, dont il fit ruiner les Fortifications, & prit la route de Leopold dans la Rucie Rouge, afin d'aller au devant des troupes Moscovites & Cosaques qui marchoient à son secours: Il les joignit le 6. Août à Siniawa, de maniere que son Armée est presentement composée, (outre les troupes de la Couronne qui lui sont encore fidèles) de 5000. Saxons, 16000. Moscovites & 4000. Cosaques.

Le Roi Stanislas se met en Campagne.

VII. Le Roi de Suede ayant passé la Vistule proche de Sandomir, donna avis au Roi Stanislas du secours qu'avoit reçu le Roi Auguste, & l'invira de venir le joindre avec les troupes qui étoient aux environs

environs de Varsovie, afin de partager avec lui la gloire de battre leur ennemi commun: ce nouveau Roi fit prendre les devans aux troupes de la Couronne, qui s'étoient rangées de son parti, après leur avoir fait payer les arrearages de ce qui leur étoit dû, & il les suivit le 21. Août avec quelques cens chevaux Suedois qui lui servent de garde; mais la Campagne ne fut pas longue, puisqu'il revint à Varsovie la nuit du 27. au 28. du même mois; & voici quel fut le motif d'un retour si précipité.

VIII. Le Roi Auguste ayant (comme nous l'avons déjà remarqué) reçu le secours Moscovite & Cosaque qu'il attendoit depuis si long-tems, & sachant que le Roi de Suede s'avançoit pour lui livrer Bataille, ne trouvant pas à propos de la risquer, prit la route de Stocka comme s'il vouloit se retirer dans la Volhinie, & détacha quelques mille hommes de son Armée pour amuser les Suedois & faciliter sa fuite: Cependant ce mouvement ne se trouva qu'une fausse marche; car ayant choisi dans sa Cavalerie 4000. Polonois, autant de Saxons & un pareil nombre de Cosaques, prit la route de Varsovie, cotoyant la riviere de Bug, & ordonna à son Infanterie de le suivre avec toute la diligence possible,

Ce Corps de Cavalerie arriva le 31. Août devant Varsovie, qui y jeta une consternation générale, surtout parmi les Confederez, dont la plupart s'y trouverent enfermez: le jour auparavant le Roi Stanislas & son Epouse en étoient sortis *incognito*, de même que le Cardinal Primat & le Grand Marechal de la Couronne.

Le premier de Septembre le Roi Auguste fit disposer toute chose pour attaquer la Ville, qui étant dénuée de fortifications, & n'y étant resté que 600. Suedois de garnison, elle auroit été dans peu de jours prise d'assaut, & donnée au pillage aux Soldats, si les Magistrats ne l'avoient prévenu, en

lui envoyant les clefs dès le lendemain: il y fut reçu au son des cloches & des acclamations de *Vive le véritable Roi de Pologne*: Ce Prince défendit sous rigoureuses peines à ses Soldats de faire aucune insulte aux habitans, & en même-tems il fit attaquer le Château dans lequel l'Evêque de Posnanie (qui avoit proclamé le Roi Stanislas) le Comte de Horne, les Srs. Wallager & Pallemberg Ministre du Roi de Suede, & plusieurs autres Seigneurs s'étoient jettez avec la garnison: on fit feu de part & d'autre pendant deux jours & demi; le 4. le Roi de Pologne fit sommer le Comte de Horne de lui rendre le Château, le menaçant que s'il attendoit la dernière extrémité, tous ceux qui s'y étoient renfermés seroient exposez à la discretion, ou pour parler plus juste, à la barbarie des Cosaques: Ce Général demanda un terme jusques au lendemain, pendant lequel il y auroit une suspension d'armes, ce qui lui fut accordé: Cependant le Roi fit exactement garder toutes les avenues, afin que personne ne se sauvât pendant la nuit, comme la résolution en avoit été prise.

Le lendemain le Général Brant parut à la porte du Château avec un Trompette, le Comte de Horne avoit dressé plusieurs articles de Capitulation qui furent tous rejettés, car le Roi sachant l'extrémité dans laquelle ils étoient réduits, fit dire aux assiégés, qu'il n'avoit d'autre condition à leur accorder, que celle d'être faits prisonniers de guerre, & d'empêcher que ses Soldats irrités n'insultassent leurs personnes: on ne voulut pas même qu'il fût stipulé que leurs bagages leur resteroient, parce que Sa Maj. Polonoise sachant que les Ambassadeurs Suedois avoient tous leurs papiers & leurs instructions avec eux, Elle prétendoit de faire par-la de grandes découvertes des dessein que ses ennemis avoient formé

des Princes &c. Octobre 1704. 189

formé contr'elle ; sur cet article le Général Brant leur dit qu'il falloit s'en remettre à la discrétion & à la volonté du Roi son Maître.

Enfin après beaucoup de contestations inutiles la capitulation fut signée, les Saxons prirent possession du Château, & les trois Ministres Suedois furent menés dans differens Palais de la Ville, où ils sont gardez à vûe ; à l'égard de l'Evêque de Posnanie, sur ce qu'il dit qu'il étoit indisposé, & que véritablement on le trouva dans le lit, on le jassa dans le Château, où il est gardé plus sûrement & plus étroitement que les autres prisonniers.

Ambassadeurs de Suede faits prisonniers.

On a examiné tous les papiers qu'on leur a pris en présence du Roi, mais comme on n'a pas trouvé tout ce dont on s'étoit flatté, on croit, avec quelque fondement, que ces Mrs. en avoient brûlé la plus part.

Si cet événement, qui n'est pas moins surprenant & inopiné que celui de Baviere, ne rasfermi pas ce Prince sur le Trône de Pologne, il est au moins certain qu'il embarrassera ses ennemis, & retardera le Couronnement du nouveau Roi, aussi bien que la conclusion de l'alliance perpetuelle qu'on négocioit à Varsovie entre le Roi de Suede & la République de Pologne ; mais de quelle maniere que les choses tournent, les Polonois souffriront beaucoup de toutes ces broüilleries, puisque leur Pays sera le théâtre d'une longue & sanglante guerre.

IX. On avoit cru que l'armement maritime, & le voyage du Roi de Dannemarck en Norwège, avoit quelque chose de misterieux, cependant on a appris que Sa Majesté Danoise, après avoir fait la visite de ses Etats dans ce Pays-là, étoit de retour à Copenhague, où elle arriva le 5. Septembre, sans avoir entrepris aucune chose qui put donner de l'ombrage à ses voisins.

Le Roi de Dannemarck de retour à Copenhague.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans les ISLES Britanniques, depuis le mois dernier.

I. **T**outes les démarches du Parlement d'Écosse ne tendent pas moins à diminuer l'autorité Royale, qu'à le soustraire du Gouvernement des Anglois : ils ont déjà donné plusieurs atteintes à l'un & à l'autre de ces pouvoirs : La principale, suivant mon sentiment, c'est d'exclure de l'Assemblée du Parlement toutes les personnes attachées à la Cour, & d'augmenter le nombre des Députés des Provinces ; mais avant de parler de la manière dont les Écossois s'y prennent, il est bon de sçavoir, qu'outre 32. Députés élus en vertu des Mandemens du Grand Chancelier, qui donne avis aux trois Ordres, du tems auquel le Parlement doit s'assembler ; tous les Pairs, les grands Officiers du Royaume, & les Officiers du Roi ou de la Reine, ont droit d'assister à cette Assemblée générale des États, dont ils sont comme Députés nés ; de sorte que la plupart étant redevables de leur fortune ou de leurs emplois au Souverain, il n'est pas surprenant si pendant les derniers Regnes la Cour d'Angleterre a obtenu tout ce qu'elle a demandé au Parlement d'Écosse.

Celui qui tient aujourd'hui les Séances à Edimbourg a fait dresser deux Bills, l'un porte qu'à l'avenir tous ceux qui ont des Charges ou Emplois publics, & les personnes à qui la Reine donne pension, ne seront point admises à avoir Séance au Parlement sous quelque prétexte que ce soit : Et l'autre autorise

autorise les Comtés ou Provinces du Royaume d'envoyer un plus grand nombre de Députés au Parlement, que celui qu'ils nommoient au paravant, afin de pouvoir par ce moyen balancer le suffrage & l'autorité de Pairs faits ou à faire par la Reine; ces propositions ont trouvé quelques obstacles dans leur commencement, mais on n'a pourtant pas laissé d'en faire les premières lectures.

II. On a pû voir ailleurs * le refus des Ecoffois sur la demande que la Reine leur faisoit faire d'un nouveau subside, à moins que Sa Maj. ne consentît à l'Acte d'indépendance ou de sûreté; & pour y réussir d'autant mieux, il fut réglé d'unir l'Acte de sûreté avec celui du subside, afin que l'on ne pût pas donner de consentement Royal à l'un sans autoriser l'autre: Cependant comme le Marquis de Twedale, Grand Commissaire, n'osa pas approuver une pareille conduite, sans en donner avis à la Reine, à laquelle il en écrivit afin de recevoir ses ordres, les ayant reçus ce Mylord harangua le Parlement le 16. Août en ces termes.

Acte de sûreté & de subside unis.

MYLORDS ET MESSIEURS.

Lorsque vous prîtes séance, Sa Majesté vous recommanda deux choses dans sa Lettre, qu'Elle jugea également nécessaires à votre sûreté & au bien du Gouvernement; l'une étoit de nommer un Successeur pour la Couronne dans la ligne Protestante, & l'autre de pourvoir à l'entretien des Troupes, dont le fond que vous aviez accordé précédemment, étoit déjà employé. Vous n'avez pas jugé à propos pour votre intérêt de traiter présentement de la première de ces deux affaires, je souhaite qu'il se présente une

Discours du Grand Commissaire au Parlement.

X 3

AUTRE

* Voyez Septembre, pag. 210.

autre occasion qui vous soit plus favorable ; pour la dernière vous y parutes portez pour la plupart, mais vous fites paroître en même-tems un grand penchant pour faire un acte de sûreté, comme absolument nécessaire ; je vous dis alors, comme je l'avois déjà fait auparavant, que j'avois un pouvoir absolu de traiter avec vous, non seulement de cette affaire, mais aussi de beaucoup d'autres à votre avantage. Cependant à cause du changement des circonstances, je n'ai pas voulu me servir de cette autorité sur cet article avant d'en avoir donné connoissance à Sa Majesté & de sçavoir sa volonté ; ce fut là la raison de votre ajournement, & non pas ce que quelques gens avoient débité qui devoient me mieux connoître, d'autant que le rang que je tiens dans le monde, semble m'avoir mis au-dessus d'une accusation si méprisable.

Je puis vous dire presentement, Mylords & Messieurs, que c'est la bonté naturelle de Sa Majesté & son affection favorable envers vous, qui m'a facilité (peut être contre l'attente de plusieurs) de la porter à vous accorder un Acte de sûreté, qui soit suffisant pour ce que vous avez en vûe. On espere en même-tems que vous paracheverez l'Acte du Subside, d'autant que vous paroissez convaincus en ce tems-ci de sa nécessité, parce que sans cela on ne peut entretenir des Troupes, ni des Fregates pour la défense de nos Côtes & pour la sûreté du négoce. Presentement que ces deux Actes sont devant vous, j'espere que vous vous y employerez incessamment, afin qu'aussi tôt qu'ils seront achevez, ils soient ratifiez par le consentement Royal, que je suis prêt d'y donner ; & si après cela vous avez du tems pour passer à d'autres affaires, soit sur le négoce ou autrement, je serai toujours prêt à y donner les mains, pour vû que ces choses ne passent pas les bornes de mes instructions.

Comme

Comme ces matieres étoient toutes disposées, cet Acte combiné passa dans la premiere Séance; mais le subside ne fut accordé que pour six mois; & à l'égard de l'Acte de sursté, on y ajouta une clause pour dissiper l'ombrage des Anglois, qui croyoient qu'on ne faisoient rien en Ecosse que par les intrigues de la Cour de France & de celle de St. Germain. Cette clause porte: „ Que quoique le
„ Parlement ne juge pas à propos presentement de
„ nommer à la succession de la Couronne, il ne
„ laisse pas d'en declarer exclus personne fai-
„ sant profession de la Religion Catholique Romaine,
„ & que le Successeur sera pris dans la Ligne Royale
„ d'Ecosse professant la Religion Protestante: que
„ si la Reine vient à mourir sans enfans, les Etats
„ du Royaume pourront s'assembler pendant vingt
„ jours, sans qu'il soit besoin d'aucune autorité
„ Royale pour les convoquer, ni approuver leurs
„ résolutions; que pendant ce tems-là ils dresseront
„ des articles de Capitulation, que le Successeur de
„ la Couronne sera tenu de jurer avant son Couron-
„ nement, & de les observer ensuite religieusement,
„ & qu'enfin si la Reine se choisit un Successeur de
„ son vivant, il ne pourra pas regner en Ecosse, à
„ moins qu'avant la mort de cette Princesse les Etats
„ du Royaume n'en ayent convenu, ce qui ne pourra
„ ni ne devra se faire, si auparavant on n'a réglé
„ l'indépendance, les privileges & le libre commerce
„ de la Nation, contre les injustes entreprises des
„ Anglois.

III. Après cette resolution le Parlement nomma huit Députés Ecossois pour travailler avec un pareil nombre de Commissaires Anglois à regler les conditions du Traité d'indépendance & de liberté publique: il fut en même-tems ordonné que les conférences se tiendroient dans une Ville frontiere des deux
Royaumes;

Rayaumes; mais que les Députés ne feroient qu'ébaucher la matière, sans pouvoir rien conclure que de l'avis & du consentement du Parlement, qui leur donneroit des instructions & des pouvoirs à mesure. Les Commissaires Anglois ne sont pas encore nommez, & il y a apparence qu'ils ne le seront qu'après l'ouverture du Parlement de ce Royaume-là, qui ne doit s'assembler qu'à la fin du mois d'Octobre.

IV. Sur ce que le Parlement d'Ecosse avoit demandé, que la Cour d'Angleterre lui renvoyât les papiers & les procédures faites contre les Ecossois arrêtés à Londres sous prétexte de conspiration, puisque ce fait étoit de leur compétence, on n'osa pas entièrement leur refuser cette demande dans la conjoncture présente, on leur en a pourtant envoyé une partie. On les examina dans plusieurs Seances, & ayant trouvé la matière de ces informations très-foible, ils déclarerent en plein Parlement, que les
 „ procédures faites en Angleterre contre les Sujets
 „ sous un faux prétexte de conspiration, de même
 „ que ce qu'on y avoit résolu au sujet de la Couronne, autant que cela touchoit les Ecossois, étoit
 „ irrégulier, illegitime, donnant atteinte à la Souveraineté, à l'honneur & à l'indépendance de la
 „ Nation.

*Vaisseau
Anglois ar-
rêté en
Ecosse.*

V. Il y a encore un nouveau sujet de broüillerie entre les deux Nations, sur ce qu'un Vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales en Angleterre nommé la Worcester de 24. pièces de Canon, venant des Indes richement chargé, a été arrêté par les Ecossois dans le Port de Leith; ils alleguent deux raisons pour justifier leur procédé, & pour en faire ordonner la confiscation en justice; la première que ce Vaisseau contre le Reglement fait sous le Regne de Guillaume III. qui défend de porter en Ecosse aucunes marchandises des Indes, si ce n'est pour le
 compte

compte de la Compagnie d'Afrique établie dans ce Royaume, au préjudice de ce Règlement (dis-je) ce Vaisseau vendoit sous mains ses marchandises; la seconde, c'est que cette spisie étoit faite en repesailles de ce qu'on avoit (il y a quelques mois) pris & conduit dans la Tamise deux Navires Ecoissois chargez de vin de France, sous pretexte que ce commerce n'étoit pas permis; mais les Ecoissois prétendent qu'en vertu de leur indépendance, & de leurs anciens privilèges, ils peuvent negocier avec toutes sortes de Nations, si ce n'est lorsque leur Parlement l'a défendu. Cependant la Compagnie Angloise a présenté un Placet à la Reine pour la prier d'interposer son autorité, afin de faire relâcher ce Vaisseau, mais Sa Majesté répondit seulement qu'elle en feroit écrire par le Secretaire d'Etat, qui a le département des affaires d'Ecosse.

VI. On a agité plusieurs affaires particulières dans les Séances de ce Parlement, qui n'ayant nul rapport à l'histoire du tems, nous les passons sous silence; la principale est l'examen des Comptes publics, cette Assemblée voulant connoître l'emploi de l'usage qu'on fait des deniers levez en ce Pays - là depuis quelques années.

*Examen
des comptes
publics.*

VII. L'Envoyé du Roi de Portugal à Londres ayant renouvelé ses instances pour faire partir le Convoi destiné depuis si long - tems pour Lisbonne, la Cour a donné les ordres nécessaires pour le faire partir dès que les Troupes qu'on a embarqué en Hollande seront arrivées sur les Côtes d'Angleterre, & l'on prendra en passant les deux Regimens qu'on a pareillement embarqué en Irlande; outre ce secours de troupes, on y envoie aussi quantité de bled pour leur subsistance.

*Convoi
pour le Por-
tugal.*

VIII. Enfin le Roi de Suede ayant donné ordre à son Ministre à Londres de désapprouver la conduite

*Vaisseaux
Suedois
relâchez.*

du

du Capitaine du Vaisseau de guerre Suedois, dont nous avons parlé ailleurs ; * ce Ministre en a obtenu la liberté, de même que des neuf Navires marchands qu'il escoltoit, & de tous leurs effets.

*Conduite
du Duc de
Marlbo
rough désa-
prouvée.*

IX. Quelque glorieuse que soit la Campagne de Milord Marlborough sur le Danube, il y a néanmoins plusieurs Anglois qui en murmurent, parce qu'on l'accuse d'exposer trop les troupes, & qu'il les sacrifie à sa seule gloire : mais ce Général ne se met, peut-être pas beaucoup en peine de ce murmure, il connoit l'inconstance & l'ingratitude qu'on attribue à la Nation ; il lui suffit, dans le poste où il est, de se maintenir dans les bonnes grâces de la Reine, & de se conserver l'appuy des Principaux du Conseil. Nonobstant la perte considérable qu'il a faite, il n'a pas laissé par sa victoire de donner lieu à faire des grandes réjouissances dans les trois Royaumes, & d'attirer à la Reine des Complimens de tous les Ministres des Princes étrangers qui résident à Londres.

X. On a présenté un très-grand nombre de Placets à cette Princesse de la part des Provinces & Corps du Royaume, pour la congratuler sur le succès de cette victoire : comme elles roulent toutes sur la même matière, elles sont presque toutes semblables dans la forme & dans le stile ; voici celle qui lui fut présentée au nom du Gouvernement & des Officiers de Justice de la Province de Kent.

M A D A M E ,

Congratulation sur la bataille d'Allemagne.

Nous les très humbles & très-fidèles Sujets de Vôtre Majesté, lui demandons la permission de la congratuler sur le grand & glorieux succès que les armes de V. M. viennent de remporter sous la conduite

* Voyez Septembre, pag. 211.

duite du Duc de Marlborough par l'entiere défaite des Armées de France & de Baviere.

Une victoire si complete dans un Pays si éloigné ne trouve point d'exemple dans l'histoire des Rois vos Predecesseurs: cette gloire, Madame, étoit reservée à V. M. qui augmentant la reputation de la valeur Angloise, marque en meme tems la sagesse & la penetration de V. M. dans le choix de son Général. Nous esperons que le Ciel benira de plus en plus les desseins de V. M., que la victoire n'abandonnera point ses armées, & que vôtre pouvoir sera toujours la terreur & la confusion de vos ennemis.

Nous faisons des vœux très-ardents pour la prolongation de vos jours & de vôtre heureux regne, assurant V. M. que ni parti ni faction, ne nous detourneront jamais du devoir & de la fidélité de très-zélez Sujets de V. M. & que nous serons toujours disposez à contribuer autant qu'il sera possible à rendre à V. M. son Sceptre aisé & leger. Ce sont là, Madame, les assurances, des très-humbles, & très-obéïssans & fidèles Sujets de vôtre Majesté.

XI. On a conçu à Londres de grandes esperances du soulèvement des peuples dans les Sevenes; On avoit resolu de leur envoyer de nouveaux secours, aussi-bien qu'au Duc de Savoye, on fit même partir plusieurs Officiers François pour aller en Suisse y lever des Troupes sous main; Enfin on a vû pendant près d'un mois une espee de fureur parmi les François refugiez en Angleterre pour s'aller enrôler sous le Marquis de Miremont, qui leur promettoit de les mener en Languedoc; la plupart prirent le nom de *Camifards*, dont ils ne se sentoient pas moins honorez que les premiers fondateurs de la Republique de Hollande l'étoient de celui de *Gueux* jusques à porter la besace: mais depuis quelque tems ce zéle s'est beaucoup

Camifards
d'Angleterre.
re.

beaucoup relenti ; cependant on assure toujours que Mr. de Mirémont passera en Piémont, ayant perdu l'esperance de pouvoir secourir les Sevenoïis, depuis qu'on a sçû que la plupart s'étoient dissipés, ou avoient embraissé l'amnistie qui leur étoit offerte.

XII. Il y a une troupe de Bandits en Irlande qu'on nomme Raperies, qui y commettent beaucoup de desordres : Quelques Soldats de Dublin avoient résolu de les aller joindre, & pour se rendre plus recommandables auprès d'eux, ils avoient enlevé quatre mille livres sterling qu'on faisoit conduire au Trésor Royal. Cependant ayant été poursuivis on en reprit quelques-uns avec toute la somme, n'ayant pas eu le tems de se la partager ; on n'a pas appris qu'on les ait punis, & il y a apparence qu'ils ne le seront pas ; car si l'on châtoit tous les Irlandois enclins au larcin, il faudroit un trop grand nombre de Correcteurs.

*Jesuites
prisonniers
en Angleter-
re.*

XIII. On a conduit dans les prisons de Londres plusieurs Jesuites, parmi lesquels on assure qu'il y a un Evêque François, qui ont été pris sur un Vaisseau allant à la Martinique. Quelques personnes s'étant persuadées que l'on pourroit échanger ces prisonniers contre quelques Protestans François qui sont au Galeres pour la Religion, dont les parens sont réfugiés en Angleterre, ils présenterent un Placet à la Reine, pour la prier d'en faire faire la proposition à la Cour de France ; mais cette demande fut rejetée, par le peu d'apparence qu'on voyoit à la faire réussir.

*Autres em-
prisonne-
mens.*

XIV. Depuis environ deux mois on a arrêté plusieurs personnes en Angleterre pour être (dit-on) venus de France sans Passeport ; on en a arrêté plusieurs autres, non pas sous le même pretexte, puisqu'ils ne sont jamais sortis d'Angleterre : mais » pour avoir publié que le Prince de Galles seroit » bientôt rétabli sur le Trône de ses Ancêtres » sans employer le secours des François, puisqu'il avoit

» avoit un assez grand nombre de Partisans en
» Angleterre & en Ecosse, & que pour lever le
» seul obstacle qui l'éloignoit de la Couronne, il
» se feroit instruire dans la Religion Anglicane, dès
» qu'il seroit arrivé en Angleterre; Un nommé
Hawkius Apoticaire de Londres est du nombre de
ceux qu'on avoit emprisonné pour ce sujet, mais il
fut relâché peu de jours après en donnant caution
de se représenter. Tous ces bruits quelque mal fondez
qu'ils soient, ne laissent pas de donner de l'ombrage
à la Cour, qui a fait de nouvelles défentes aux Capi-
taines des Paquebots & à ceux des Navires marchands
de ne recevoir aucunes personnes sur leurs bords pour
passer la mer, s'ils ne leur représentent des Passeports
signez en bonne forme par un Secrétaire d'Etat.

*Défenses
de sortir
d'Angleter-
re sans Pas-
seport.*

XV. Le Parlement d'Ecosse travaille à faire un Bil
pour autoriser les Seigneurs du Royaume de faire
mettre leurs Vaisseaux sous les armes, toutes les fois
qu'ils le jugeront à propos, afin de les exercer dans
l'art militaire, & s'en servir pour leur propre sûreté
& pour celle du Royaume; sans qu'à l'avenir les
Officiers Royaux puissent les en empêcher; on ne
croit pourtant pas que le grand Commissaire y donne
le consentement Royal, cette Loi paroissant d'une
trop grande conséquence, principalement parmi des
esprits belliqueux & turbulens.

XVI. Tous les avis venus d'Angleterre aussi-bien
que les Lettres de Lisbonne assurent que les Anglois
& les Hollandois ont signé un Traité d'alliance avec
le Roi de Maroc; que par un des articles, ce Prince
barbare s'étoit engagé de fournir tous les Chevaux
dont on auroit besoin pour monter la Cavalerie &
les Dragons des deux Nations qui sont en Portugal;
& qu'en échange les Alliés lui avoient promis de
prendre la Ville de Ceuta sur les Espagnols & de la
ceder ensuite au Roi de Maroc à perpetuité. Ce
Traité

*Traité avec
le Roi de
Maroc.*

Traité mé fait souvenir de la Fable de la peau de l'Ours, que Mr. de la Fontaine avec sa maniere agréable & ingénieuse nous raconte en vers Burlesques.

Deux compagnons pressez d'argent,
A leur voisin, Foureux, vendirent
La peau d'un Ours encore vivant,
Mais qu'ils tueroient bientôt, du moins à ce qu'ils
dirent,

C'étoit le Roi des Ours, au compte de ces gens,
Le Marchand à sa peau devoit faire fortune.
Elle garantiroit des froids les plus cuisans.
On en pourroit fourer plutôt deux robes qu'une.
Dindenant prisoit moins les moutons qu'eux leur Ours.
Leur, à leur compte, & non à celui de la bête.
S'offrant de la livrer au plus tard dans deux jours;
Ils conviennent de prix & se mettent en quête.
Trouvent l'Ours qui s'avance & vient vers eux
au trot.

Voilà mes gens frapés comme d'un coup de foudre,
La marche ne tint pas, il fallut le résoudre,
D'intérêt contre un Ours, on n'en dit pas un mot,
L'un des deux compagnons, grimpe au faîte d'un arbre,
L'autre plus froid que n'est un marbre,
Se couche sur le nez, fait le mort, tient son vent,
Ayant quelque part ouï dire,

Que l'Ours s'acharne peu souvent,
Sur un corps qui ne vit, ne meurt, ni ne respire,
Seigneur Ours, comme un sot, donna dans le panneau,
Il voit ce corps gisant, le croit privé de vie,

Et de peur de supercherie,
Le tourne, le retourne, approche son museau,
Flaire aux passages de l'halène.

C'est, dit il, un cadavre, ôrons nous, car il sent.
A ces mots l'Ours s'en va dans la Forêt prochaine,
L'un de nos deux marchands de son arbre descend,

Court

des Princes Sc. Octobre 1704. 301

*Court à son compagnon, lui dit que c'est merveille,
Qu'il n'ait eu seulement que la peur pour tout mal,
Et bien, ajouta-t-il, la peau de l'animal ?
Mais que t'a-t'il dit à l'oreille ?
Car il s'aprochoit de bien près,
Te retournant avec sa serre :
Il m'a dit qu'il ne faut jamais,
Vendre la peau de l'Ours, qu'on ne l'ait mis par terre.*

*Lettre écrite d'Edimbourg le 11. Septembre 1704. à un
Milord Ecoissois en Hollande.*

M Y L O R D,

CE n'étoit pas sans fondement que je vous marquai dans une de mes précédentes lettres * que la Cour d'Angleterre ne nous avoit assembles en Parlement que pour obtenir de nous un subside, & que dès que nous l'aurions accordé, nous serions séparés, sans nous donner le tems de regler nos affaires particulieres : Si les sentimens de quelques Membres avoient été suivis, le subside auroit été la dernière de nos résolutions; & en effet il étoit de l'intérêt de la Nation de regler auparavant tout ce qui regardoit le bien public; mais le Marquis de Twedale avec sa bonne foi de Courtisan, nous assuroit toujours que nous ne serions point séparés jusques à ce que toutes les affaires qui étoient sur le tapis ne fussent terminées, nous représentant en même tems la nécessité qu'il y avoit de finir celle du subside à cause du tems qui s'écouleroit avant que les fonds fussent prêts. Cependant cet Acte n'a pas été plutôt signé qu'on nous a séparés jusques à la fin du mois prochain, & il y a toute aparence que

* Elle est inserée dans Septembre, pag 208.

que dans ce tems-là il y aura une autre prorogation, ou peut-être qu'on cassera même ce Parlement, comme étant trop zélé pour la Patrie, afin d'en convoquer un autre, où les Membres seront choisis parmi les Esclaves de la Cour de Londres; sur la demande que nous avons faite à cette Cour de nous envoyer toutes les procédures & les témoignages sur lesquels on avoit fondé l'emprisonnement de plusieurs Écossais, sous prétexte d'une prétendue conspiration, on ne nous manda que des Papçfars qui ne prouvoient rien moins que le crime dont nos Compatriotes étoient accusez ? Il est vrai qu'on nous faisoit comprendre qu'il y avoit d'autres preuves que la Reine ne nous avoit pas encore pû communiquer, & qu'elle le feroit incessamment: mais comme il s'étoit déjà écoulé plus d'un mois, sans que ces prétendues preuves fussent envoyées, & que la plupart des accusez avoient donné Requête pour demander d'être jugez; nôtre Parlement résolut de faire une Députation à Sa Majesté pour lui demander ces procédures, & dans le tems que nous délibérions sur le choix des Membres qui seroient envoyez à Londres, le Marquis de Twedale vint hier à l'Assemblée, pour la proroger jusques au 28. Octobre. Vous ne ferez pas fâché, MY LORD, de voir ici la copie de son discours, qui vous fournira, sans doute, matière à faire plusieurs réflexions: les miennes le réduisent à vous dire que nous en avons été fort indignez. & que nôtre seule consolation c'est de n'avoir accordé qu'un subside pour 6. mois, au lieu de celui de deux ans qu'on nous avoit demandé, parce que cela necessitera le Cour de Londres de nous rassembler plutôt qu'elle n'auroit voulu, & que peut-être nous prendrons pour lors de plus solides mesures, pour finir ce que nous avons commencé; Je suis à mon ordinaire, &c.

Harangue

des Princes &c. Octobre 1704. 303

Harangue faite au Parlement d'Ecosse par le Marquis
de Tweedale, le 10. Septembre 1704.

MY LORDS · ET · MESSIEURS,

IL y a long-tems que vous êtes assemblez, & je crois que vous ne sauriez vous plaindre d'avoir été souvent interrompus par de frequens ajournemens, & de courtes Seances: Cependant on n'a pas laissé de passer quelques bonnes loix, & particulièrement une, qui a donné des marques évidentes de la disposition où étoit S. M. de vous gratifier en tout ce qui sera raisonnable: Je vous avertis dernièrement que vous n'aurez plus guères à être assemblez, & quoique je puisse avouer que le tems que vous avez en depuis a été bien employé, néanmoins je crois que si on s'étoit un peu plus dépêché, quelques-unes de ces bonnes Loix, dont vous avez encore à delibérer, auroient pu passer; mais il faut que je vous dise à cette heure, que je n'ai pas pouvoir de vous donner davantage de tems, S. M. croyant qu'une courte separation est à present nécessaire: De sorte que dans peu de tems, vous aurez une autre occasion d'expedier ce qui reste à faire: Car les obstacles que Sa M. a rencontrés, n'altereront en aucune maniere sa favorable disposition pour cet ancien Royaume.

ARTICLE VIII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
 HOLLANDE & aux PAYS-BAS,
 depuis le mois dernier.

*Tranquilli-
 zé des Ar-
 mées des
 Pays-Bas*

*Partisan
 la Croix*

*Indisposition
 du Marquis
 de Bedmar.*

*Ecrit scâi-
 tieux.*

I. **D**epuis le bombardement de Namur les Ar-
 mées de Hollande dans les Pays-Bas, ni
 celles des deux Couronnes n'ont fait aucun mouve-
 ment, si ce n'est de changer de Camp à mesure que
 la disette des fourages les y a obligées. Quelques
 partis de part & d'autre ont fait des courses dans les
 Pays voisins pour exiger les contributions; mais de
 tous ces Partisans, celui qui a fait le plus de bruit
 c'est le Sr. la Croix, qui à différentes fois a alarmé
 l'Electorat de Cologne, où ses troupes ont commis
 beaucoup de desordres. Il n'oublie rien pour venger
 la mort de ses Soldats que l'on exécuta à Cologne,
 comme nous l'avons remarqué. * Il enleva dernie-
 rement le Baron de Guldenlau dans son Château,
 & peu de jours après il fut brûler quatre mille muids
 de bled dans le Village d'Erkelens.

II. Le Marquis de Bedmar, Commandant Général
 des Armées des deux Couronnes a été dangereusement
 malade; ce qui l'obligea de quitter l'armée au
 commencement de Septembre, & de se faire porter
 à Bruxelles, où l'on fit des prieres publiques pour le
 retour de sa santé.

On a fait une recherche exacte & inutile pour
 découvrir l'Auteur de quelques imprimez leditieux
 qu'on sema la nuit dans les rues de Bruxelles contre
 le Gouvernement; on prétend que cet écrit qui est
 en

* Voyez Août page 154.

des Princes &c. Octobre 1704. 309

en langue Flamande, a été imprimé en Hollande, & que quel que Officier ou Soldat travesti les y a apporté de la Frontiere; cependant un des principaux Magistrats de Bruxelles a reçu une Lettre anonyme qui lui fait esperer quelque découverte; & on a déjà fait publier que si cette personne inconnüe veut se manifester, on tiendra la découverte secrette, & que son zèle & ses services seront recompensés.

III. On a fait partir de Maltricht plusieurs Inge-
nieurs & Mineurs pour aller joindre l'Armée des *Proposition*
Alliez sur le Rhin, afin d'être employez au siège de *du siège de*
Landau, & on assure que Mr. le Landgrave de Hesse- *Trarbach.*
Cassel n'a été s'aboucher avec les Généraux de cette
armée, que pour les engager d'entreprendre le siège
de Trarbach avant la fin de la Campagne, offrant
de faire les frais de l'Artillerie & des munitions de
guerre dont on aura besoin pour exécuter cette
entreprise.

IV. Le Ministre de Portugal à la Haye a fait de
si fortes instances auprès de Mrs. les Etats Généraux *Détache-*
d'envoyer de nouvelles troupes en ce Pays-là, que *ment pour*
L. H. P. ont enfin résolu d'y envoyer les Regimens *Portugal.*
de Holstein-Ploën & Waës, qui furent détachés
de l'Armée du Sr. d'Owerkerken le 5. Septembre,
composant les deux environ 1800. hommes: on
les a dû depuis embarquer en Hollande pour aller
joindre à Plimouth le convoi qu'on y a préparé pour
Lisbonne depuis très-long-tems.

V. Il est arrivé en Hollande quantité d'Officiers
blessez à Hochstedt; on y a conduit aussi beaucoup
de prisonniers François qui furent pris à cette Bataille,
pour laquelle on a fait des rejoüissances extraordi- *Disposition*
naires dans toutes les Villes de la Republique. Les *pour la Cam-*
succès de cette Campagne, porteront les Hollandois *pagne pro*
& les Anglois de faire de nouveaux efforts pour celle *chaine.*
de l'année prochaine; L. H. P. ont déjà donné

ordre à leurs Ministres près des petits Princes d'Allemagne, d'y négocier l'achat de quelques mille hommes.

*Ordres du
Prince de
Saxe-Zeitz.*

VI. Le Prince de Saxe-Zeitz, qui sous l'autorité de l'Empereur, prend soin du Gouvernement des Etats de Cologne, a fait depuis peu publier une Ordonnance, qui déclare Rebelles & Traîtres à la Patrie, tous ceux qui n'ont pas obéi aux Lettres Avocatoires de l'Empereur, dont les biens sont déclarez confisquez. Par la même Ordonnance il est enjoint sous peine de la vie à tous les Sujets de cet Electorat, de donner un éat fidèle de tous les effets qu'ils ont entre les mains, appartenans aux disgraciez, & il leur est défendu sous les mêmes peines d'avoir aucune correspondance en France sous quel pretexté que ce soit.

ARTICLE IX.

Qui contient les Naissances, les Mariages & la Morts des Princes, & autres Personnes Illustres.

Naissances. **M**ADAME la Duchesse de Quintin, accoucha d'un fils à Paris au mois de Septembre.

Dans le même mois Madame la Marquise de Souvry accoucha aussi d'un fils.

Et Madame la Maréchale de Boufflers mit une fille au monde.

Mariages. Mr. le Duc de Mantouë a signé son Mariage avec la Princesse d'Elbeuf, comme nous l'avons remarqué dans l'article de France.

Mr. le Marquis de Moigneville, fils du Marquis de Choisi, Gouverneur de Sarloüis, épousa la fille du

des Princes &c. Octobre 1704. 307

du Marquis de Lenoncourt le 17. du mois de Septembre.

Le Général Gratz mourut à Vienne le 2. Septembre des blessures qu'il avoit reçues en Hongrie.

Le Prince de Bergues, Lieutenant-Général des Armées du Roi d'Espagne, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, mourut le 13. Septembre à Bruxelles dont il étoit Gouverneur.

Dame Elisabeth Wassenæer, Epouse de S. A. Frederic Maurice de la Tour d'Auvergne, mourut dans son Hôtel à Paris le 16. Septembre, âgée de 34. ans.

Le Duc de Montfort, Lieutenant-Général, Capitaine des Chevaux-Legers de France, fut tué en Alsace le 12. Septembre.

Parmi les personnes de considération qui furent tuez à la Bataille d'Hochstedt, outre ceux dont on fit mention le mois dernier, on compte.

Le Marquis de Blainville de la Maison de Colbert, Lieutenant-Général.

Le Sieur de Rigauville, Gouverneur de l'Isle de Ré.

Le Sr. de Marillac, Gouverneur de Bethune.

Le Sr. de Gassion, Capitaine des Gendarmes de Bourgogne.

Le Sr. de Biffi, Colonel de Cavalerie.

Le Comte de Verruc, Commissaire Général de la Cavalerie.

Le Sr. Bielke, Brigadier des Troupes Danoises au service d'Hollande.

Il y eut plusieurs autres personnes Illustres de l'un & de l'autre parti qui y furent tuez, dont les noms ne sont pas marquez sur les Listes qu'on a envoyées, où l'on ne les a compris que sur l'état de leurs emplois.

Morts.

Le

Le Marquis de St. Alban, fils du Marquis de la Pierre, qui fut fait prisonnier à Verceil, mourut à Alexandrie le 14. Août.

Les Officiers François de distinction qui furent tuez dans le combat naval du 24. Août, ou qui du depuis sont morts de leurs blessures sont :

Le Sr. de Relingue, Lieutenant - Général.

Le Baillif de Lorraine, Chef d'Escadre.

Le Sr. de Belle Isle, Chef d'Escadre.

Le Comte de Château Mourant.

Le Chevalier de Phelipeaux.

Le Chevalier de Château Renauld, fils du Maréchal.

Mr. le Prince d'Epinoÿ est mort à Strasbourg à la fin de Septembre, d'une maladie pourpreuse & de la petite verolle.

F I N.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Octobre 1704.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	Pag. 241
<i>Relation du Combat Naval.</i>	248
ARTICLE II. <i>France.</i>	252
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	258
ARTICLE IV. <i>Suisse.</i>	263
<i>Lettre du Marquis de Puisieux.</i>	265
<i>Autre Lettre écrite de Berne.</i>	267
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	268
<i>Lettre d'un Officier François sur la Bataille d'Hochstedt.</i>	272
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	281
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	290
<i>Discours du Marquis de Twedale au Parlement d'Ecosse.</i>	291
<i>Adresse de congratulation à la Reine.</i>	296
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pays-Bas.</i>	304
ARTICLE IX. <i>Naissances, Mariages & Morts, des Personnes Illustres.</i>	306

